

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 725

26 mars 2008

SOMMAIRE

Achelia Luxembourg S.A.	34766	Internationale de Gestion S.A.	34764
Aldebaran Sociaty S.A.	34756	Ipsila S.A.	34770
Andalos	34763	Librefeu Holding S.A.	34756
Annibal Holding S.A.	34771	Mapicius S.A.	34769
Brugama Holding S.A.	34770	Mirabaud Fund Management S.A.	34755
Brupaphi S.A.	34771	Mocelia S.A.	34768
Camfunds Concentrated Equity Sicav	34762	Neptwone S. à r.l.	34797
Camfunds Convertible Sicav	34762	Obanosh	34764
Camfunds Equity Sicav	34763	Pioneer Funds	34795
Celsius Managed Funds SICAV	34772	Pioneer P.F.	34795
CFD Capital Management Sicav	34759	Polma 1 S.A.	34796
Colupa	34754	Poona S.A.	34754
Comilfo	34757	Primogest S.A.	34769
Cordalia S.A.	34770	Private Placement Fund	34761
Cypres S.A.	34767	PWM Vermögensfondsmandat - DWS ...	34761
Dufinlux S.C.A.	34769	Robur International II	34768
DWS FlexProfit	34759	Robur International II	34766
DWS Funds	34760	Setas International S.A.	34765
DWS Institutional	34760	Simauchan Development S.A.H.	34767
Ely International Holding S.A.	34770	Smart Venture Holding	34765
Endurance Office II Asset S.à r.l.	34799	Société Anonyme des Chaux de Contern	
Endurance Offices Class A Asset S.à r.l.		34755
.....	34799	Socipar S.A.	34767
Esope	34757	Socjym	34765
Etoile d'Or SA	34796	Sokoz S.A.	34797
FPM Funds	34761	Trafco S.A.	34757
GIP Luxembourg S.A.	34764	Treetop Concentrated Sicav	34762
Gorinvest S.A.	34758	Treetop Convertible Sicav	34762
Hademar S.A.	34768	Treetop Sicav	34763
Hibou	34754	WP II Investments S.à r.l.	34799
I.E.U. S.A.	34756	Yakari	34758
Inapa Luxembourg S.A.	34758	Ydulux S.A.	34771
Incometric Fund	34772		

Colupa, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8437 Steinfort, 52, rue de Koerich.
R.C.S. Luxembourg B 28.367.

Les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à:

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Qui se tiendra au siège social de la société le 25 avril 2008 à 11.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration
2. Présentation et approbation du Rapport du Commissaire aux comptes
3. Présentation et approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2007
4. Affectation du résultat
5. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes
6. Elections statutaires
7. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008034807/18.

Poona S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 39.117.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le lundi 14 avril 2008 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008034999/755/19.

Hibou, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 70.559.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement à l'adresse du siège social, le 11 avril 2008 à 11.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2007.
3. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008037068/534/17.

Société Anonyme des Chaux de Contern, Société Anonyme.

Siège social: L-5324 Contern, rue des Chaux.

R.C.S. Luxembourg B 7.119.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 21 avril 2008 à 15.00 heures, à Contern, rue des Chaux, à l'effet de délibérer sur l'

Ordre du jour:

1. Communication des rapports du Conseil d'Administration et du réviseur d'entreprise sur l'exercice 2007.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007 et affectation des résultats.
3. Décharge à donner aux administrateurs.
4. Nominations statutaires.
5. Désignation d'un réviseur d'entreprises pour la vérification des comptes sociaux de l'exercice 2008.
6. Divers.

Conformément à l'article 16 des statuts, les actionnaires propriétaires d'actions au porteur qui désirent assister ou se faire représenter à l'assemblée générale doivent déposer leurs titres cinq jours francs avant la date fixée pour l'assemblée dans un des établissements suivants:

au siège social à Contern,

à la BANQUE FORTIS LUXEMBOURG,

à la DEXIA BANQUE INTERNATIONALE à Luxembourg.

Les actionnaires en nom qui désirent assister ou se faire représenter à l'assemblée générale doivent en aviser la société cinq jours au moins avant l'assemblée.

Les procurations devront être parvenues au siège social trois jours francs au moins avant l'assemblée.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008036086/2857/26.

Mirabaud Fund Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 20.509.

Mesdames, Messieurs, les actionnaires de MIRABAUD FUND MANAGEMENT S.A. (la «Société») sont invités à participer à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

(l'«Assemblée») qui se tiendra au siège social de la Société, 1, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, le vendredi 18 avril 2008 à 11.00 heures et qui aura l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation du rapport du réviseur d'entreprises clos au 31 décembre 2007.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007.
3. Attribution du résultat au 31 décembre 2007.
4. Décharge aux administrateurs.
5. Elections statutaires.
6. Divers.

Les actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

Pour avoir le droit d'assister ou de se faire représenter à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur doivent déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée aux guichets de PICTET & CIE (EUROPE) S.A., 1, Boulevard Royal à L-2449 Luxembourg, où des formules de procuration sont disponibles.

Les propriétaires d'actions nominatives doivent informer, avant le 14 avril 2008 par écrit (lettre ou procuration), le conseil d'administration de leur intention d'assister ou de se faire représenter à l'Assemblée.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2008.

Pour le Conseil d'Administration

MIRABAUD FUND MANAGEMENT S.A.

Référence de publication: 2008037091/755/28.

Aldebaran Sociaty S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 107.384.

L'assemblée générale extraordinaire, convoquée pour le 25 mars 2008, n'ayant pas été régulièrement constituée et n'ayant donc pas pu délibérer sur l'ordre du jour lui soumis pour défaut de quorum nécessaire requis, les actionnaires sont priés d'assister à une

DEUXIEME ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 28 avril 2008 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Acceptation de la démission de KOFFOUR S.A., LANNAGE S.A. et VALON S.A. de leurs fonctions d'administrateur et démission de AUDIT TRUST S.A. de ses fonctions de commissaire aux comptes;
2. Décharge au Conseil d'administration et au Commissaire aux comptes démissionnaires;
3. Nomination d'un nouveau Conseil d'administration se composant de M. Henry Verrey, M. Peter Müller et de Mme Ingrid Hoolants pour une durée d'un an;
4. Nomination d'un nouveau Commissaire aux comptes A&C MANAGEMENT SERVICES Sàrl, L-Strassen, pour une durée d'un an;
5. Transfert du siège social du 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg au 65, rue des Romains à L-8041 Strassen et modification afférente de l'article 1^{er} des statuts ;
6. Divers.

Le Conseil d'administration.

Référence de publication: 2008036087/1017/23.

I.E.U. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 116.467.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi 16 avril 2008 à 15.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Délibération et décision à prendre quant à la poursuite éventuelle de l'activité de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales,
- Fixation des émoluments du commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008036334/755/21.

Librefeu Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1744 Luxembourg, 9, rue de Saint-Hubert.

R.C.S. Luxembourg B 84.605.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires qui se tiendra le 9 avril 2008 à 16.00 heures au siège de la société, 9 rue de Saint-Hubert L-1744 Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport du commissaire aux comptes et du rapport de gestion relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2007, présentation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2007.

- Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2007.
2. Affectation des résultats.
 3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2007.
 4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008036616/578/18.

Trafco S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R.C.S. Luxembourg B 109.109.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, le *16 avril 2008* à 15.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2007,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008037065/833/18.

Esope, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 97.717.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le *11 avril 2008* à 10.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2007.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008037067/534/15.

Comilfo, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R.C.S. Luxembourg B 31.157.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *16 avril 2008* à 11.00 heures au 4, rue Tony Neuman, L-2241 Luxembourg, et qui aura pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes,
- Approbation du bilan et du compte pertes et profits arrêtés au 31 décembre 2007,
- Affectation du résultat,
- Quitus aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes,

- Décision à prendre en conformité avec l'article 100 de la loi du 10 août 1915,
- Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008037074/560/18.

Inapa Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4384 Ehlerange, Z.A.R.E. Ouest.

R.C.S. Luxembourg B 4.759.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *14 avril 2008* à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels au 31 décembre 2006 et au 31 décembre 2007 et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes y relatifs.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006 et au 31 décembre 2007.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008037071/534/17.

Yakari, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 97.765.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le *11 avril 2008* à 11.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2007.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008037072/534/15.

Gorinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R.C.S. Luxembourg B 66.735.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *16 avril 2008* à 15.00 heures au 4, rue Tony Neuman, L-2241 Luxembourg, et qui aura pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes,
- Approbation du bilan et du compte pertes et profits arrêtés au 31 décembre 2007,
- Affectation du résultat,
- Quitus aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes,
- Divers.

Référence de publication: 2008037077/560/17.

CFD Capital Management Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 99.080.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de CFD CAPITAL MANAGEMENT SICAV à l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 15 avril 2008 à 11.00 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises,
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2007,
3. Affectation des résultats,
4. Quitus aux Administrateurs,
5. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises,
6. Nominations statutaires.

Pour pouvoir assister à la présente Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès du siège ou d'une agence de la BANQUE DE LUXEMBOURG, société anonyme à Luxembourg.

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des Actionnaires présents ou représentés.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008037080/755/22.

DWS FlexProfit, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 113.388.

Die Anteilhaber des DWS FlexProfit werden hiermit zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

eingeladen, die am 15. April 2008 um 10.30 Uhr in den Geschäftsräumen der Gesellschaft stattfindet.

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers.
2. Genehmigung der vom Verwaltungsrat vorgelegten Bilanz sowie Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr zum 31. Dezember 2007.
3. Entlastung des Verwaltungsrates.
4. Verwendung des Jahresergebnisses.
5. Bestellung des Wirtschaftsprüfers.
6. Statutarische Ernennungen.
7. Verschiedenes.

Zur Teilnahme an der ordentlichen Generalversammlung und zur Ausübung des Stimmrechts sind diejenigen Anteilhaber berechtigt, die bis spätestens 11. April 2008 die Depotbestätigung eines Kreditinstitutes bei der Gesellschaft einreichen, aus der hervorgeht, dass die Anteile bis zur Beendigung der Hauptversammlung gesperrt gehalten werden. Anteilhaber können sich auch von einer Person vertreten lassen, die hierzu schriftlich bevollmächtigt ist.

Die ordnungsgemäß einberufene Generalversammlung vertritt sämtliche Anteilhaber. Die Anwesenheit einer Mindestanzahl von Anteilhabern ist nicht erforderlich. Beschlüsse werden mit einfacher Mehrheit der vertretenen Anteile gefasst.

Luxemburg, im März 2008.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2008037083/755/27.

DWS Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 74.377.

Die Anteilhaber der SICAV DWS FUNDS werden hiermit zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

eingeladen, die am 15. April 2008 um 16.30 Uhr in den Geschäftsräumen der Gesellschaft stattfindet.

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers.
2. Genehmigung der vom Verwaltungsrat vorgelegten Bilanz sowie Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr zum 31. Dezember 2007.
3. Entlastung des Verwaltungsrates.
4. Verwendung des Jahresergebnisses.
5. Bestellung des Wirtschaftsprüfers.
6. Statutarische Ernennungen.
7. Verschiedenes.

Zur Teilnahme an der ordentlichen Generalversammlung und zur Ausübung des Stimmrechts sind diejenigen Anteilhaber berechtigt, die bis spätestens 11. April 2008 die Depotbestätigung eines Kreditinstitutes bei der Gesellschaft einreichen, aus der hervorgeht, dass die Anteile bis zur Beendigung der Hauptversammlung gesperrt gehalten werden. Anteilhaber können sich auch von einer Person vertreten lassen, die hierzu schriftlich bevollmächtigt ist.

Die ordnungsgemäß einberufene Generalversammlung vertritt sämtliche Anteilhaber. Die Anwesenheit einer Mindestanzahl von Anteilhabern ist nicht erforderlich. Beschlüsse werden mit einfacher Mehrheit der vertretenen Anteile gefasst.

Luxemburg, im März 2008.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2008037085/755/27.

DWS Institutional, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 38.660.

Die Anteilhaber der SICAV DWS INSTITUTIONAL werden hiermit zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

eingeladen, die am 15. April 2008 um 15.30 Uhr in den Geschäftsräumen der Gesellschaft stattfindet.

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers.
2. Genehmigung der vom Verwaltungsrat vorgelegten Bilanz sowie Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr zum 31. Dezember 2007.
3. Entlastung des Verwaltungsrates.
4. Verwendung des Jahresergebnisses.
5. Bestellung des Wirtschaftsprüfers.
6. Statutarische Ernennungen.
7. Verschiedenes.

Zur Teilnahme an der ordentlichen Generalversammlung und zur Ausübung des Stimmrechts sind diejenigen Anteilhaber berechtigt, die bis spätestens 11. April 2008 die Depotbestätigung eines Kreditinstitutes bei der Gesellschaft einreichen, aus der hervorgeht, dass die Anteile bis zur Beendigung der Hauptversammlung gesperrt gehalten werden. Anteilhaber können sich auch von einer Person vertreten lassen, die hierzu schriftlich bevollmächtigt ist.

Die ordnungsgemäß einberufene Generalversammlung vertritt sämtliche Anteilhaber. Die Anwesenheit einer Mindestanzahl von Anteilhabern ist nicht erforderlich. Beschlüsse werden mit einfacher Mehrheit der vertretenen Anteile gefasst.

Luxemburg, im März 2008.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2008037087/755/27.

FPM Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 80.070.

Die Anteilhaber der SICAV FPM FUNDS werden hiermit zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

eingeladen, die am 15. April 2008 um 10.00 Uhr in den Geschäftsräumen der Gesellschaft stattfindet.

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers.
2. Genehmigung der vom Verwaltungsrat vorgelegten Bilanz sowie Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr zum 31. Dezember 2007.
3. Entlastung des Verwaltungsrates.
4. Verwendung des Jahresergebnisses.
5. Bestellung des Wirtschaftsprüfers.
6. Statutarische Ernennungen.
7. Verschiedenes.

Zur Teilnahme an der ordentlichen Generalversammlung und zur Ausübung des Stimmrechts sind diejenigen Anteilhaber berechtigt, die bis spätestens 11. April 2008 die Depotbestätigung eines Kreditinstitutes bei der Gesellschaft einreichen, aus der hervorgeht, dass die Anteile bis zur Beendigung der Hauptversammlung gesperrt gehalten werden. Anteilhaber können sich auch von einer Person vertreten lassen, die hierzu schriftlich bevollmächtigt ist.

Die ordnungsgemäß einberufene Generalversammlung vertritt sämtliche Anteilhaber. Die Anwesenheit einer Mindestanzahl von Anteilhabern ist nicht erforderlich. Beschlüsse werden mit einfacher Mehrheit der vertretenen Anteile gefasst.

Luxemburg, im März 2008.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2008037089/755/27.

Private Placement Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 102.950.

Les Actionnaires sont invités à assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le 11 avril 2008 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007 et de l'affectation des résultats
3. Décharge aux Administrateurs
4. Nominations Statutaires
5. Divers

Les décisions concernant les points de l'ordre du jour ne requièrent aucun quorum. Des procurations sont disponibles au siège social de la Sicav.

Afin de participer à l'Assemblée, les actionnaires sont priés de déposer leurs actions au porteur pour le 10 avril 2008 au plus tard auprès de KREDIETBANK S.A. Luxembourgeoise, 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008037093/755/20.

PWM Vermögensfondsmandat - DWS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 113.387.

Die Anteilhaber des PWM Vermögensfondsmandat - DWS, SICAV werden hiermit zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

eingeladen, die am 15. April 2008 um 11.00 Uhr in den Geschäftsräumen der Gesellschaft stattfindet.

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers.
2. Genehmigung der vom Verwaltungsrat vorgelegten Bilanz sowie Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr zum 31. Dezember 2007.
3. Entlastung des Verwaltungsrates.
4. Verwendung des Jahresergebnisses.
5. Bestellung des Wirtschaftsprüfers.
6. Statutarische Ernennungen.
7. Verschiedenes.

Zur Teilnahme an der ordentlichen Generalversammlung und zur Ausübung des Stimmrechts sind diejenigen Anteilhaber berechtigt, die bis spätestens 11. April 2008 die Depotbestätigung eines Kreditinstitutes bei der Gesellschaft einreichen, aus der hervorgeht, dass die Anteile bis zur Beendigung der Hauptversammlung gesperrt gehalten werden. Anteilhaber können sich auch von einer Person vertreten lassen, die hierzu schriftlich bevollmächtigt ist.

Die ordnungsgemäß einberufene Generalversammlung vertritt sämtliche Anteilhaber. Die Anwesenheit einer Mindestanzahl von Anteilhabern ist nicht erforderlich. Beschlüsse werden mit einfacher Mehrheit der vertretenen Anteile gefasst.

Luxemburg, im März 2008

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2008037096/755/27.

**Treetop Concentrated Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable,
(anc. Camfunds Concentrated Equity Sicav).**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 125.731.

Les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 15 avril 2008 à 17.00 heures au siège social de la société, pour délibérer et voter sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration
2. Rapport du Réviseur d'Entreprises
3. Examen et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007
4. Décharge à donner aux Administrateurs
5. Affectation du résultat
6. Nominations statutaires
7. Divers

Les actionnaires sont informés que l'Assemblée Générale Ordinaire n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, devront réunir la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions au siège social de la Société cinq jours francs avant la date fixée pour l'Assemblée.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008037098/584/25.

**Treetop Convertible Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable,
(anc. Camfunds Convertible Sicav).**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 27.709.

Les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 15 avril 2008 à 16.00 heures au siège social de la Société, pour délibérer et voter sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration

2. Rapport du Réviseur d'Entreprises
3. Examen et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007
4. Décharge à donner aux Administrateurs
5. Affectation du résultat
6. Nominations statutaires
7. Divers

Les actionnaires sont informés que l'Assemblée Générale Ordinaire n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, devront réunir la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions au siège social de la Société cinq jours francs avant la date fixée pour l'Assemblée.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008037101/584/25.

**Treetop Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable,
(anc. Camfunds Equity Sicav).**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 117.170.

Les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 15 avril 2008 à 16.30 heures au siège social de la Société, pour délibérer et voter sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration
2. Rapport du Réviseur d'Entreprises
3. Examen et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007
4. Décharge à donner aux Administrateurs
5. Affectation du résultat
6. Nominations statutaires
7. Divers

Les actionnaires sont informés que l'Assemblée Générale Ordinaire n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, devront réunir la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions au siège social de la Société cinq jours francs avant la date fixée pour l'Assemblée.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008037103/584/25.

Andalos, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R.C.S. Luxembourg B 40.950.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, le 15 avril 2008 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2007,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

Le Conseil d'administration.

Référence de publication: 2008037110/833/18.

Obanosh, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, Place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 44.378.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, le 14 avril 2008 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2007,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

Le Conseil d'administration.

Référence de publication: 2008037115/833/18.

GIP Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 71.808.

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme GIP LUXEMBOURG S.A. sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 11 avril 2008 à 14.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9B, boulevard Prince Henri.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2007.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008037105/750/17.

Internationale de Gestion S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 47.438.

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme INTERNATIONALE DE GESTION S.A. sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 11 avril 2008 à 11.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9B, boulevard Prince Henri.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2007.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008037108/750/17.

Smart Venture Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 75.349.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, le 14 avril 2008 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2007,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

Le Conseil d'administration.

Référence de publication: 2008037118/833/18.

Socjym, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 59.544.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, le 16 avril 2008 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2007,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

Le Conseil d'administration.

Référence de publication: 2008037121/833/18.

Setas International S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 23.519.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 4 avril 2008 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2007
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008033915/795/15.

Robur International II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 121.517.

Notice is hereby given to the shareholders of ROBUR INTERNATIONAL II, SICAV that an

EXTRAORDINARY SHAREHOLDERS' MEETING

shall be held before a notary in Luxembourg at the registered office of the Company on *April 4 2008* at 2.00 p.m. Luxembourg time with the following agenda:

Agenda:

1. Change of the Company's name from ROBUR INTERNATIONAL II to SWEDBANK ROBUR INTERNATIONAL II and subsequent amendment to article 1 of the Articles of Incorporation to be reworded as follows:
«There is hereby established, among the subscriber and all those who may become owners of shares hereafter issued, a corporation in the form of a public limited company («société anonyme») under the name SWEDBANK ROBUR INTERNATIONAL II, qualifying as a Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV), (hereafter referred to as the «Company») with multiple compartments («Sub-Fund»).»
2. Amendment to Article 5, paragraph 3 of the Articles of Incorporation to be reworded as follows:
«The initial subscribed capital was four hundred thousand Swedish Kronor (400,000.- SEK) divided into four thousand (4,000) fully paid shares of ROBUR INTERNATIONAL II - GARANT 90 - currently SWEDBANK ROBUR INTERNATIONAL II - GARANT 90 - with no par value.»
3. Amendment to Article 17, paragraph 4 of the Articles of Incorporation to be reworded as follows:
«Redemption applications received before a certain time as determined by the Prospectus on, or preceding, a Valuation Date shall be processed at the Net Asset Value determined for that Valuation Date; if redemption applications are received after that certain time such as determined by the Prospectus, they shall be processed at the Net Asset Value determined for the following Valuation Date.»
4. Amendment to Article 17, paragraph 8, second and third sentences of the Articles of Incorporation to be reworded as follows:
«Conversion applications received before a certain time such as determined by the Prospectus on, or preceding, a Valuation Date shall be processed at the Net Asset Value per share determined for that Valuation Date; if conversion applications are received after that certain time such as determined by the Prospectus, they shall be processed at the Net Asset Value per share determined for the following Valuation Date.»
5. Amendment to Article 19, paragraph 2 of the Articles of Incorporation to be reworded as follows:
«Subscription applications received before a certain time such as determined by the Prospectus on, or preceding, a Valuation Date shall be processed at the Net Asset Value per share determined for that Valuation Date; if subscription applications are received after that certain time such as determined by the Prospectus, they shall be processed at the Net Asset Value per share determined for the following Valuation Date.»

The resolutions must be passed with a minimum quorum of 50% of the issued capital by a majority of 2/3 of the votes cast at the meeting.

Each share is entitled to one vote.

Proxies should arrive at the registered office of the Company at least 48 hours before the meeting.

By order of the Board of Directors.

Référence de publication: 2008033440/275/42.

Achelia Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 26.057.

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie en date du 27 février 2008 n'ayant pu délibérer valablement sur le point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 15 avril 2008 à 10.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008028669/755/17.

Socipar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2412 Luxembourg, 40, Rangwee.

R.C.S. Luxembourg B 5.781.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET STATUTAIRE

qui se tiendra au 40, Rangwee à Luxembourg le jeudi 3 avril 2008 à 17.00 heures.

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Présentation, examen et approbation du bilan et du compte de pertes et profits arrêtés au 31 décembre 2007; affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir se conformer aux statuts.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008028656/2051/18.

Cypres S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 46.088.

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie en date du 28 février 2008 n'ayant pu délibérer valablement sur le point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 15 avril 2008 à 15.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008029032/755/17.

Simauchan Development S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 45.961.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 8 avril 2008 à 15.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008030793/755/19.

Mocelia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R.C.S. Luxembourg B 94.796.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, le 4 avril 2008 à 10.00 heures pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2007,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008033354/833/18.

Hademar S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 77.719.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 8 avril 2008 à 12.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008031048/755/19.

Robur International II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 121.517.

Notice is hereby given that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of ROBUR INTERNATIONAL II, SICAV (the «Company») shall be held at its registered office in Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare, on April 4, 2008 at 3.00 p.m. local time for the purpose of considering the following agenda:

Agenda:

1. To receive and adopt the report of the board of directors and the report of the auditors for the year ended December 31, 2007.
2. To receive and adopt the annual accounts for the year ended December 31, 2007.
3. To grant a discharge to the directors and to the auditors in respect of the performance of their duties during the year ended December 31, 2007.
4. To appoint the directors and the auditors for the next year.

5. Miscellaneous.

The shareholders are advised that no quorum is required for the items of the agenda of the annual general meeting and that the decisions will be taken with the simple majority of the shares present or represented at the meeting. Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting by proxy.

The shareholders on record at the date of the meeting are entitled to vote or give proxies. Proxies should arrive at the registered office of the Company at least 48 hours before the meeting.

By order of the Board of Directors.

Référence de publication: 2008033438/275/24.

Primogest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 102.030.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 4 avril 2008 à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2007;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2007;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. ratification de la cooptation d'un Administrateur et décharge accordée à l'Administrateur démissionnaire;
6. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
7. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008031107/10/19.

Mapicius S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 86.847.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 4 avril 2008 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2007
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008033918/795/15.

Duflinlux S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 34.254.

Messieurs les actionnaires de la Société en Commandite par Actions DUFINLUX S.C.A. sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi, 3 avril 2008 à 14.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9B, boulevard Prince Henri.

Ordre du jour:

1. Rapports du Gérant (Associé-Commandité), du Conseil de Surveillance et du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2007.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2007.

3. Décharge à donner au Gérant (Associé-Commandité), au Conseil de Surveillance et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat jusqu'au 31 décembre 2007.
4. Divers.

L'Associé-Commandité.

Référence de publication: 2008034666/750/18.

Ipsila S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 86.742.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *4 avril 2008* à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2007
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008033920/795/15.

Ely International Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 10.357.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *4 avril 2008* à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2007
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008033922/795/15.

Cordalia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 86.741.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *4 avril 2008* à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2007
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008033924/795/15.

Brugama Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 10.599.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 4 avril 2008 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2007
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nominations statutaires
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008033925/795/16.

Annibal Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 35.593.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 4 avril 2008 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2007
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008033926/795/15.

Brupaphi S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 83.243.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social le 3 avril 2008 à 9.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2007.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008033927/534/15.

Ydulux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 112.436.

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme YDULUX S.A. sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi, 3 avril 2008 à 15.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9B, boulevard Prince Henri.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2007.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.

4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008034630/750/16.

Incometric Fund, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion du fonds commun de placement INCOMETRIC FUND, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2008.

Pour ADEPA ASSET MANAGEMENT S.A.

Société de gestion

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2008031185/1092/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2008, réf. LSO-CN05562. - Reçu 74 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080030519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2008.

Celsius Managed Funds SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 136.736.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the twenty-second day of February.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, to whom remains the present deed.

there appeared the following:

BARCLAYS BANK PLC, a public limited company incorporated under the laws of England and Wales having its registered office at 1 Churchill Place London E14 5HP England,

here represented by Ms Noémie Niffle, avocat, with professional address in Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal on 21 February 2008, which shall remain attached to these minutes in order to be registered with these,

which party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to draw up as follows the deed of formation of a Luxembourg company which it hereby form and of which it has agreed the Articles of Incorporation (the «Articles») as follows:

Art. 1. Denomination. There exists among the holders of shares in the Company («Shareholders») and all those who may become holders of shares, a company in the form of a public limited liability company («société anonyme») qualifying as an investment company with variable share capital («société d'investissement à capital variable») under the name of CELSIUS MANAGED FUNDS SICAV (the «Company»).

Art. 2. Duration. The Company is established for an unlimited period. The Company may be dissolved and liquidated at any time by a resolution of an Extraordinary General Meeting of Shareholders. Such a meeting must be convened if the net asset value of the Company («Net Asset Value») becomes less than two-thirds of the minimum required by the Luxembourg law of 20th December, 2002 regarding collective investment undertakings or any legislative reenactment or amendment thereof («2002 Law»).

Art. 3. Object. The exclusive object of the Company is to place the monies available to it in transferable securities and other permitted assets with the purpose of spreading investment risks and affording its Shareholders the results of the management of its assets.

The Company may take any measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose to the full extent permitted by Part II of the 2002 Law.

Art. 4. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg City, in the Grand Duchy of Luxembourg. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors of the Company (the «Board of Directors»).

In the event that the Board of Directors determines that extraordinary political or military developments have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with

the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

Art. 5. Share capital - Shares - Classes of Shares. The capital of the Company shall be represented by shares of no par value (the «Shares») and shall at any time be equal to the total net assets of the Company as defined in article 23 hereof.

The minimum capital of the Company after a period of six months following the registration of the Company as an Undertaking for Collective Investment (a «UCI») shall be one million two hundred fifty thousand euro (1,250,000.- EUR).

The Board of Directors is authorised without limitation to allot and issue fully paid Shares and, as far as Registered Shares (as defined in article 6 below) are concerned, fractions thereof, at any time in accordance with article 24 hereof, based on the Net Asset Value per Share of the respective Fund (as defined below) determined in accordance with article 23, hereof without reserving the existing Shareholders a preferential right to subscription of the Shares to be issued. The Board of Directors may delegate to any duly authorised director or officer of the Company or to any other duly authorised person the duty of accepting subscriptions and of delivering and receiving payment for such Shares, however always remaining within the restrictions imposed by law.

Such Shares may, as the Board of Directors shall determine, be attributable to different compartments which may be denominated in different currencies («Funds») and which are subject to specific terms and conditions as further specified in the relevant supplement («Supplement») making part of the Company's prospectus («Prospectus»). The proceeds of the issue of the Shares of each Fund (after the deduction of any initial charge, if applicable, which may be charged to them from time to time) shall be invested in accordance with the objectives set out in article 3 hereof in transferable securities or other permitted assets corresponding to such geographical areas, industrial sectors or monetary zones, or to such specific types of equity or debt securities, as the Board of Directors shall from time to time determine in respect of each Fund.

The Board of Directors may decide to create within each Fund different classes of shares (a «Class of Shares» or a «Class»), which may differ, inter alia, in respect of their fee structure, dividend policy, hedging policy, minimum subscription amount, investment eligibility criteria, modalities of payment or other specific features and which may be expressed in different currencies, as the Board of Directors may decide. In accordance with the above, the Board of Directors may decide to differentiate within the same Class of Shares two classes where one class is represented by capitalisation shares («Capitalisation Shares») and the second class is represented by distribution shares («Distribution Shares»). The Board of Directors may decide if and from what date Shares of any such Class of Shares shall be offered for sale, those Shares to be issued on the terms and conditions as shall be decided by the Board of Directors.

For the purpose of determining the capital of the Company, the net assets attributable to each Fund shall in the case of a Fund not denominated in euro, be notionally converted into euro in accordance with article 25 and the capital shall be the total of the net assets of all the Funds.

Art. 6. Registered Shares - Bearer Shares. The Board of Directors may decide to issue Shares in registered form («Registered Shares») and/or bearer form («Bearer Shares»).

Bearer Shares, if issued, are either represented by (i) a Global Share Certificate (as defined in the Prospectus) or (ii) an Individual Bearer Share Certificate (as defined in the Prospectus).

Bearer Shares, represented by Individual Bearer Share Certificates will be in such denominations as the Board of Directors shall decide. If a Shareholder holding Bearer Shares requests the exchange of his certificates for certificates in other denominations, costs may be charged to him.

In the case of Registered Shares, in the absence of a specific request for the issuance of share certificates at the time of application, Registered Shares will in principle be issued without share certificates. Shareholders will receive in lieu thereof a confirmation of their shareholding. If a registered Shareholder wishes that more than one share certificate be issued for his Shares, or if a Shareholder holding Bearer Shares requests the conversion of his Bearer Shares into Registered Shares, the Board of Directors may in its discretion levy a charge on such Shareholder to cover the administrative costs incurred in effecting such exchange.

Individual Bearer Share Certificates shall be signed by either two directors or one director and an official duly authorised by the Board of Directors for such purpose. Signatures of the directors may be either manual, or printed, or by facsimile. The signature of the authorised official shall be manual. The Company may issue temporary share certificates in such form as the Board of Directors may from time to time determine.

Shares shall be issued only upon acceptance of the subscription and subject to payment of the price per Share as set forth in article 24 hereof. The subscriber will obtain delivery of definitive share certificates or, subject as aforesaid a confirmation of his shareholding.

Payments of dividends in respect of Registered Shares, if any, will be made to Shareholders, by cheque mailed at their risk to their address as shown on the register of Shareholders (the «Register of Shareholders») or to such other address as indicated to the Board of Directors in writing or by bank transfer and, in respect of Bearer Shares represented by Individual Bearer Share Certificates, payment in cash will be remitted against tender of the appropriate coupons. Payments of dividends in connection with Bearer Shares represented by Global Share Certificates are issued and transferred by

book entry credit to the securities accounts of the Shareholders' financial intermediaries opened with such clearing institutions.

All Registered Shares shall be inscribed in the Register of Shareholders, which shall be kept by the Company or by one or more persons designated therefore by the Company and such Register of Shareholders shall contain the name of each holder of Registered Shares, his residence or elected domicile (and in the case of joint holders the first named joint holder's address only) so far as notified to the Company and the number of Shares in each Fund held by him. Every transfer of a Registered Share shall be entered in the Register of Shareholders upon payment of such fee as shall have been approved by the Board of Directors for registering any other document relating to or affecting the title to any Share.

Without prejudice to article 8 hereof, Shares shall be free from any restriction on the right of transfer and from any lien granted in favour of the Company.

Individual Bearer Share Certificates will be sent to the shareholders at their sole risk at such address indicated for that purpose to the agent then appointed by the Company.

The transfer of Bearer Shares represented by Individual Bearer Share Certificates shall be effective by delivery of the Individual Bearer Share Certificates.

The transfer of Bearer Shares represented by Global Share Certificates shall be effective by book entry credit to the securities accounts of the Shareholders' financial intermediaries opened with the clearing institutions, in accordance with applicable laws and any rules and procedures issued by the clearing agent concerned with such transfer.

The transfer of Registered Shares shall be effective by inscription of the transfer by the Company in the Register of Shareholders upon delivery of the certificate or certificates, if any, representing such Shares, to the Company, along with other instruments and preconditions of transfer satisfactory to the Company.

Every Shareholder of which shareholding is recorded in the Register of Shareholders must provide the Company with an address to which all notices and announcements from the Company may be sent. Such address will be entered in the Register of Shareholders. In the event of joint holders of Shares (the joint holding of Shares being limited to a maximum of four persons) only one address will be inserted and any notices will be sent to that address only. In the event that such Shareholder does not provide such address, the Company may permit a notice to this effect to be entered in the Register of Shareholders and the Shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company, or such other address as may be so entered by the Company from time to time, until another address shall be provided to the Company by such Shareholder. The Shareholder may, at any time, change his address as entered in the Register of Shareholders by means of a written notification to the Company at its registered office, or at such other address as may be set by the Company from time to time. Subject to the prior approval of the Company expressed on a case by case basis or in general terms as specified in the Prospectus, Shares may also be issued upon acceptance of the subscription against contribution in kind of transferable securities and other assets compatible with the investment policy and the investment objective of the Company. Any such subscription in kind will be valued in a report prepared by the Company's auditor.

If the payment made by any subscriber (who is subscribing for Registered Shares) results in the issue of a fraction of a Share, such fraction shall be entered into the Register of Shareholders. Fractions of Shares shall not carry a vote but shall, to the extent the Company shall determine, be entitled to a corresponding fraction of any dividend. In the case of Bearer Shares, only certificates evidencing a whole number of Shares will be issued, and such Shares may not be purchased or redeemed in fractional amounts.

Art. 7. Lost and damaged Certificates. If any holder of Individual Bearer Share Certificates can prove to the satisfaction of the Company that his share certificate has been mislaid, mutilated or destroyed, then, at his request, a duplicate share certificate may be issued under such conditions and guarantees, including a bond delivered by an insurance company but without restriction thereto, as the Company may determine. At the issuance of the new share certificate, on which it shall be recorded that it is a duplicate, the original share certificate in place of which the new one has been issued shall become void.

The Company may, at its election, charge the holder of Individual Bearer Share Certificates any exceptional out-of-pocket expenses incurred in connection with the issuance of a duplicate or a new share certificate in substitution for a mislaid, mutilated, or destroyed share certificate.

No redemption request in respect of lost individual share certificates will be accepted.

Art. 8. Restrictions on Shareholding. The Board of Directors shall have power to impose such restrictions (other than any restrictions on transfer of Shares) as it, in its discretion, may think necessary for the purpose of ensuring that no Shares in the Company are acquired or held by or on behalf of any person, firm or corporate entity, determined in the sole discretion of the Board of Directors as being not entitled to subscribe for or hold Shares in the Company or, as the case may be, in a specific Fund or Class of Shares, (i) if in the opinion of the Board of Directors such holding may be detrimental to the Company, (ii) if it may result in a breach of any law or regulation, whether Luxembourg or foreign, (iii) if as a result thereof the Company may become exposed to disadvantages of a tax, legal or financial nature that it would not have otherwise incurred or (iv) if such person would not comply with the eligibility criteria of a given Class of Shares (each individually, a «Prohibited Person»).

More specifically, the Company may restrict or prevent the ownership of Shares in the Company by any person, firm or corporate body, and without limitation, by (i) any «U.S. Person», as defined hereafter or by (ii) any person willing to subscribe for or to buy on the secondary market or holding Shares of Classes reserved to Institutional Investors (as defined below) who does not qualify as an Institutional Investor or by (iii) a Prohibited Person. For such purposes, the Company may:

(a) decline to issue any Share where it appears to it that such issue would or might result in such Share being directly or beneficially owned by a person, who is precluded from holding Shares in the Company,

(b) at any time require any person whose name is entered in the Register of Shareholders to furnish it with any information, supported by affidavit, which it may consider necessary for the purpose of determining whether or not the beneficial ownership of Shares rests in a person who is precluded from holding Shares in the Company, and

(c) where it appears to the Company that any person, who is precluded from holding Shares in the Company, either alone or in conjunction with any other person is a beneficial or registered owner of Shares, compulsorily redeem from any such Shareholder all Shares held by such Shareholder in the following manner:

(1) the Company shall serve a notice (hereinafter referred to as the «Repurchase Notice») upon the Shareholder holding such Shares or appearing in the Register of Shareholders as the owner of the Shares to be redeemed, specifying the Shares to be redeemed as aforesaid, the price to be paid for such Shares, and the place at which the Repurchase Proceeds (as defined below) in respect of such Shares is payable. Any such Repurchase Notice may be served upon such Shareholder by posting the same in a prepaid registered envelope addressed to such Shareholder at his last address known to or appearing in the Register of Shareholders. Immediately after the close of business on the date specified in the Repurchase Notice, such Shareholder shall cease to be a Shareholder and the Shares previously held by him shall be cancelled. The said Shareholder shall thereupon forthwith be obliged to deliver to the Company the share certificate or certificates (if issued) representing the Shares specified in the Repurchase Notice;

(2) the price at which the Shares specified in any Repurchase Notice shall be redeemed shall be determined in accordance with article 21 hereof;

(3) payment of the Repurchase Proceeds will be made to the Shareholder appearing as the owner thereof in the Base Currency (as defined in the Prospectus) of the relevant Fund and will be deposited by the Company with a bank in Luxembourg or elsewhere (as specified in the Repurchase Notice) for payment to such person but only, if a share certificate shall have been issued, upon surrender of the share certificate or certificates representing the Shares specified in such notice. Upon deposit of the monies corresponding to the Repurchase Proceeds as aforesaid no person specified in such Repurchase Notice shall have any further interest or claim in such Shares or any of them, or any claim against the Company or its assets in respect thereof, except the right of the Shareholder appearing as the owner thereof to receive the price so deposited (without any interest being due) from such bank as aforesaid;

(4) the exercise by the Company of the powers conferred by this article shall not be questioned or invalidated in any case, on the ground that there was insufficient evidence of ownership of Shares by any person or that the true ownership of any Shares was otherwise than appeared to the Company at the date of any Repurchase Notice, provided that in such case the said powers were exercised by the Company in good faith; and

(d) decline to accept the vote of any person who is precluded from holding Shares in the Company at any meeting of Shareholders of the Company.

Whenever used in these Articles of Incorporation, the term «U.S. Person» shall mean U.S. persons (as defined under United States federal securities, commodities and tax laws) or persons who are resident in the United States at the time the Shares are offered or sold and the term «Institutional Investor» shall include any investor meeting the requirements to qualify as an institutional investor for the purposes of article 129 of the 2002 Law, as amended.

Art. 9. Powers of the general meeting of Shareholders. Any regularly constituted meeting of the Shareholders of the Company shall represent the entire body of Shareholders of the Company. Its resolutions shall be binding upon all Shareholders regardless of the Shares held by them. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 10. General meetings. The annual general meeting of Shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the third Monday of March of each year and for the first time in 2009. If such day is not a Banking Day (as defined in the Prospectus), the annual general meeting shall be held on the next following Banking Day. The annual general meeting may be held abroad if, in the discretion of the Board of Directors, exceptional circumstances so require.

Other meetings of Shareholders may be held at such place and time as may be specified by the Board of Directors in the respective convening notices of such meeting.

Special meetings of the holders of Shares of any one Fund or Class of Shares or of several Funds or Classes of Shares may be convened by the Board of Directors to decide on any matters relating to such Funds or Classes of Shares and/or to a variation of their rights.

Art. 11. Quorum and votes. Unless otherwise provided herein, the quorum and delays required by law shall govern the convening notice for and conduct of the general meetings of Shareholders.

As long as the share capital is divided into different Funds and Classes of Shares, the rights attached to the Shares relating to any Fund or Class of Shares (unless otherwise provided by the terms of issue relating to the Shares of that particular Fund or Class of Shares) may, whether or not the Company is being wound up, be varied with the sanction of a resolution passed at a separate general meeting of the holders of the Shares relating to that Fund or Class of Shares by a majority of two thirds of the votes cast. To every such separate meeting the provisions of these Articles of Incorporation relating to general meetings shall mutatis mutandis apply, but so that the minimum necessary quorum at every such separate general meeting shall be the Shareholders of Shares relating to the Fund or Class of Shares in question present in person or by proxy holding not less than one half of the issued Shares of that particular Fund or Class of Shares (or, if at any adjourned, Fund or Class of Shares meeting a quorum as defined above is not present, any one person present holding Shares of the Fund or Class of Shares in question or his proxy shall be a quorum).

Each whole Share of whatever Fund or Class of Shares and regardless of the Net Asset Value per Share within the Fund or Class of Shares, is entitled to one vote, subject to the limitations imposed by these Articles of Incorporation. A Shareholder may act at any meeting of Shareholders by appointing another person as his proxy in writing. A corporation may execute a proxy under the hand of a duly authorised officer.

Except as otherwise required by law or as otherwise required herein, resolutions at a meeting of Shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

The Board of Directors may determine such other conditions that must be fulfilled by Shareholders for them to take part in any meeting of Shareholders.

Art. 12. Convening notice. Shareholders shall be convened by the Board of Directors or, if exceptional circumstances so require, by any two directors acting jointly, pursuant to a convening notice setting forth the agenda, sent at least 8 calendar days prior to the meeting to each registered Shareholder at the Shareholder's address indicated in the Register of Shareholders.

If Bearer Shares are issued, notice shall, in addition, be published in accordance with Luxembourg law and in such other newspapers as the Board of Directors may decide in its discretion.

Art. 13. Directors. The Company shall be managed by the Board of Directors which shall be composed of not less than three persons. Members of the Board of Directors need not be Shareholders of the Company.

The directors shall be elected by the Shareholders at their annual general meeting for a period ending at the next annual general meeting and until their successors are elected and qualify, provided, however, that a director may be removed with or without cause and/or replaced at any time by resolution adopted by the Shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may meet and may elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next meeting of Shareholders.

Art. 14. Proceedings of Directors. The Board of Directors shall choose from among its members a chairperson, and may choose from among its members one or more vice chairpersons. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors and of the Shareholders. The Board of Directors shall meet upon call by any two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairperson shall preside at all meetings of Shareholders and at the Board of Directors, but failing a chairperson or in his absence the Shareholders or the Board of Directors may appoint any person as chairperson pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the Board of Directors shall be given to all directors at least twenty four hours in advance of the time set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by cable, telegram, telex, electronic mail or telefax of each director. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex, electronic mail or telefax another director as his proxy. Directors may also cast their vote in writing or by cable, telegram, telex, electronic mail or telefax.

The directors may only act at duly convened meetings of the Board of Directors. Directors may not bind the Company by their individual acts, except as specifically permitted by resolution of the Board of Directors.

The Board of Directors shall deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present (which may be by way of a telephone conference call or video conference call) or represented at a meeting of the Board of Directors. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. The chairperson of the meeting shall have a casting vote in any circumstances.

Resolutions of the Board of Directors may also be passed in the form of a circular resolution in identical terms which may be signed on one or more counterparts by all the directors.

The Board of Directors from time to time may appoint the officers of the Company, including a general manager, a secretary, and any assistant general managers, assistant secretaries or other officers considered necessary for the operation and management of the Company. Any such appointment may be revoked at any time by the Board of Directors. Officers need not be directors or Shareholders of the Company. The officers appointed, unless otherwise stipulated in these Articles of Incorporation, shall have the powers and duties given them by the Board of Directors.

The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose, to physical persons or corporate entities which need not be members of the Board of Directors, acting under the supervision of the Board of Directors. The Board of Directors may also delegate certain of its powers, authorities and discretions to any committee, consisting of such person or persons (whether a member or members of the Board of Directors or not) as it thinks fit, provided that the majority of the members of the committee are directors of the Company and that no meeting of the committee shall be quorate for the purpose of exercising any of its powers, authorities or discretions unless a majority of those present are directors of the Company.

Art. 15. Minutes of Board of Directors meetings. The minutes of any meeting of the Board of Directors shall be signed by the chairperson pro tempore who presided over such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by such chairperson, or by the secretary, or by two directors.

Art. 16. Determination of investment policies. The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or by these Articles of Incorporation to the general meeting of Shareholders may be exercised by the Board of Directors.

The Board of Directors has, in particular, power to determine the corporate and investment policy of the Company and each Fund. The Board of Directors will determine the course and conduct of the investment policy of each Fund subject to such investment restrictions as may be imposed by the 2002 Law, and, as the case may be, as laid down in the laws and regulations of those countries where the Shares are offered for sale to the public and in these Articles of Incorporation and as shall be adopted from time to time by the Board of Directors and as shall be described in the Prospectus.

Art. 17. Directors' interest. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company has a personal interest in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm. Any director or officer of the Company who serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm but subject as hereinafter provided, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, such director or officer shall make known to the Board of Directors such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction, and such director's or officer's interest therein, shall be reported to the next succeeding meeting of Shareholders.

Art. 18. Indemnity. The Company may indemnify any director or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company or, at its request, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified. Such person shall be so indemnified in all circumstances, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or wilful misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 19. Administration. The Company will be bound by the joint signatures of any two directors or by the signature of any director or officer to whom authority has been delegated by the Board of Directors.

Art. 20. Auditor. The general meeting of Shareholders shall appoint a «réviseur d'entreprises agréé» who shall carry out the duties prescribed by article 113 of the 2002 Law.

Art. 21. Redemption and exchange of Shares. As is more specifically prescribed herein below the Company has the power to redeem its own Shares at any time within the sole limitations set forth by law, these Articles of Incorporation and in the Prospectus.

Redemptions will generally take place in cash or in kind, respectively, depending on the Class of Shares concerned as more specifically prescribed in the current Prospectus.

Any Shareholder may request the redemption of all or part of his Shares by the Company provided that:

(i) the Company may refuse to redeem Shares if such redemption request does not comply with the minimum number of Shares to offer for redemption or the minimum redemption amount or such other conditions as the Board of Directors may determine from time to time and as disclosed in the Prospectus; and

(ii) the Company may, if the compliance with such request would result in a holding of Shares in the Company or the relevant Fund of an aggregate amount or number of Shares which is less than the minimal holding as the Board of Directors may determine from time to time, redeem all the remaining Shares held by such Shareholder; and

(iii) the Company shall not be bound to redeem on any Dealing Day (as defined in the Prospectus more than 10% of the Net Asset Value of any Fund.

If on any Dealing Day («First Dealing Day»), the Company receives requests for redemptions which either singly or when aggregated with other applications so received, is more than 10% of the Net Asset Value of any one Fund, it may, in its sole and absolute discretion (and taking into account the best interests of the remaining Shareholders), scale down pro rata each application so that no more than 10% of the Net Asset Value of the relevant Fund be redeemed. To the extent that any application is not given full effect on such First Dealing Day by virtue of the exercise of the power to prorate applications, it shall be treated with respect to the unsatisfied balance thereof as if a further request had been made by the Shareholder in respect of the next Dealing Day and, if necessary, subsequent Dealing Days with a maximum of 7 Dealing Days. With respect to any application received in respect of the First Dealing Day, to the extent that subsequent applications shall be received in respect of following Dealing Days, such later applications shall be postponed in priority to the satisfaction of applications relating to the First Dealing Day, but subject thereto shall be dealt with as set out in the preceding sentence.

For the purpose of the above provisions, conversions are considered as redemptions.

Whenever the Company shall redeem Shares, the price at which such Shares shall be redeemed by the Company shall be the Net Asset Value per Share of the relevant Fund or Class (as determined in accordance with the provisions of article 23 hereof) determined in accordance with the Prospectus provided a written and irrevocable redemption request has been duly received by the Company on the relevant Dealing Day before the relevant Dealing Deadline (as defined in the Prospectus), less any applicable redemption charge or fees, as may be decided by the Board of Directors from time to time and described in the then current Prospectus.

The Company's Administrator (as defined in the Prospectus) will cause payment or settlement to be effected no later than 5 Banking Days after the relevant Banking Day for all Funds. The Company reserves the right to delay payment for a further 5 Banking Days, if such delay is in the best interests of the remaining Shareholders.

In the case of redemptions at Maturity Date of the relevant Fund (as defined in the Prospectus), payment of the Repurchase Proceeds (as defined in the Prospectus), shall be made within 10 Banking Days following the Maturity Date.

Any proceeds the Company is unable to redeem to the relevant Shareholders on the Maturity Date, will be deposited with the custodian bank for a period of 6 months, after such period, the assets will be deposited with the Caisse de Consignation on behalf of the persons entitled thereto.

The Company shall, if the Shareholder requesting redemption so accepts, have the right to satisfy payment of the Repurchase Proceeds by allocating to such Shareholder assets from the Fund equal in value to the value of the Shares to be redeemed. The nature and type of such assets shall be determined on a fair and reasonable basis with due regard to all applicable laws and regulations and will take into account the interests of the remaining Shareholders and the valuation used shall be confirmed by a report of the Company's auditor.

Unless otherwise stated in the current Prospectus, any Shareholder may request exchange of the whole or part of his Shares of a given Class into Shares of the same Class of another Fund, based on a conversion formula as determined from time to time by the Board of Directors and disclosed in the current Prospectus of the Company provided that the Board of Directors may impose such restrictions as to, inter alia, frequency of conversion, and may make conversion subject to payment of such reasonable charge, as it shall determine and disclose in the current Prospectus. Conversions from Shares of one Class of Shares of a Fund to Shares of another Class of Shares of either the same or a different Fund are not permitted, except otherwise decided by the Board of Directors and disclosed in the Prospectus.

In the event that, for any reason, the value of the total net assets of any individual Fund or Class, declines to, or fails to reach, an amount determined by the Board of Directors to be the minimum appropriate level for the relevant Fund or Class, or in the event that the Board of Directors deems it appropriate because of changes in the economical or political situation affecting the relevant Fund or Class, or because it is in the best interests of the relevant Shareholders, the Company may redeem all (but not some) of the Shares of the Fund or Class or may merge that Fund or Class with another Fund or Class of the Company or may merge the relevant Fund or Class with another undertaking for collective investments. Such decision will be published prior to the effective date of the merger and the publication will indicate the reasons for, and the procedures of the merger operations and will contain information in relation the new Fund or new Class. Such publication will be made at least one calendar month before the date on which the merger becomes effective in order to enable Shareholders to request redemption of their Shares, free of charge, before the operation involving contribution into the new Fund or Class becomes effective.

In the case of a termination of the relevant Fund or Class, the Company will redeem during the one calendar month prior written notice the Shares at a price reflecting the anticipated realisation and liquidation costs of closing the relevant Fund or Class but without application of any redemption charge.

Termination of a Fund or Class by compulsory redemption of all relevant Shares or its merger with another Fund or Class of the Company or with another UCI, in each case for reasons other than those mentioned in the preceding paragraph, may be effected only upon its prior approval of the Shareholders holding Shares relating to a Fund or Class to be terminated or merged, at a duly convened meeting relating to such Fund or Class which may be validly held without a quorum and decided by a simple majority of the Shares present or represented.

A merger so decided by the Board of Directors or approved by the Shareholders of the affected Fund or Class will be binding on the holders of Shares relating to the relevant Fund or Class upon one calendar month' prior notice given to them, during which period Shareholders may redeem their Shares without costs being charged to them.

In the case of a merger with a «fonds commun de placement» or with a non-Luxembourg undertaking for collective investment, the decision will be binding only on those Shareholders having voted in favour of the merger.

Liquidation proceeds not claimed by the Shareholders at the close of the liquidation of a Fund or Class will be deposited at the Caisse de Consignation in Luxembourg. If not claimed, they shall be forfeited after 30 years.

Art. 22. Valuations and suspension of valuations. The Net Asset Value of Shares issued by the Company shall be determined with respect to the Shares relating to each Fund by the Company from time to time, but in no instance less than once monthly, as the Board of Directors may decide (every such day or time for determination thereof being a Dealing Day).

During the existence of any state of affairs which, in the opinion of the Board of Directors, makes the determination of the Net Asset Value of a Fund in the Base Currency either not reasonably practical or prejudicial to the Shareholders of the Company, the Net Asset Value and the Subscription Price and Repurchase Proceeds may temporarily be determined in such other currency as the Board of Directors may determine.

The Company may suspend the determination of the Net Asset Value and the issue and redemption of Shares in any Fund as well as the right to convert Shares of any Fund into Shares relating to another Fund:

(i) during any period in which any of the principal stock exchanges or other markets on which a substantial portion of the assets the Fund is directly and indirectly invested in from time to time are quoted or traded is closed otherwise than for ordinary holidays, or during which transactions therein are restricted, limited or suspended, provided that such restriction, limitation or suspension affects the valuation of the assets the Fund is directly or indirectly invested in;

(ii) where the existence of any state of affairs which, in the opinion of the Board of Directors, constitutes an emergency or renders impracticable a disposal or valuation of the assets attributable to a Fund;

(iii) during any breakdown of the means of communication or computation normally employed in determining the price or value of any of the assets attributable to a Fund;

(iv) during any period in which the Company is unable to repatriate monies for the purpose of making payments on the redemption of Shares or during which any transfer of monies involved in the realisation or acquisition of investments or payments due on redemption of Shares cannot, in the opinion of the Board of Directors, be effected at normal rates of exchange;

(v) when for any other reason the prices of assets the Fund is invested directly or indirectly in and, for the avoidance of doubt, where the applicable techniques used to create exposure to certain asset, cannot promptly or accurately be ascertained;

(vi) in case of the Company's liquidation or in the case a notice of termination has been issued in connection with the liquidation of a Fund or a Class of Shares;

(vii) where, in the opinion of the Board of Directors, circumstances which are beyond the control of the Board of Directors make it impracticable or unfair vis-à-vis the Shareholders to continue trading the Shares.

The suspension in respect of a Fund will have no effect on the calculation of the Net Asset Value and the issue, redemption and conversion of the Shares of any other Fund.

Notice of the beginning and of the end of any period of suspension will be given to the Luxembourg supervisory authority and to the Luxembourg Stock Exchange and any other relevant stock exchange where the Shares are listed and to any foreign regulator where any Fund is registered in accordance with the relevant rules. Such notice will be published in a Luxembourg daily newspaper and in such other newspaper(s) as will be selected by the Board of Directors.

Art. 23. Determination of Net Asset Value. The Net Asset Value of each Fund and each Class of Shares shall be expressed in the Base Currency, as a per Share figure, and shall be determined in respect of each Dealing Day by dividing the net assets of the Company corresponding to the relevant Fund and Class of Shares, being the value of the assets of the Company corresponding to such Fund and Class of Shares less the liabilities attributable to such Fund and Class of Shares, by the number of outstanding Shares of the relevant Fund and Class of Shares as at the Valuation Point (as defined in the Prospectus) for such Dealing Day.

The valuation of the Net Asset Value of each Fund and each Class of Shares shall be made in the following manner:

(1) The assets of the Company shall be deemed to include:

(i) all cash on hand or receivable or on deposit, including accrued interest;

(ii) all bills and notes payable on demand and any amounts due (including the proceeds of securities sold but not yet collected);

(iii) all securities, shares, bonds, debentures, swaps, options or subscription rights and any other investments and securities belonging to the Company;

(iv) all dividends and distributions due to the Company in cash or in kind to the extent known to the Company provided that the Company may adjust the valuation for fluctuations in the market value of securities due to trading practices such as trading ex-dividend or ex-rights;

(v) all accrued interest on any interest bearing securities held by the Company except to the extent that such interest is comprised in the principal thereof;

(vi) the preliminary expenses of the Company insofar as the same have not been written off; and

(vii) all other permitted assets of any kind and nature including prepaid expenses.

(2) The value of assets of the Company shall be determined in accordance with the valuation rules as laid down in the current Prospectus.

(3) The liabilities of the Company shall be deemed to include:

(i) all borrowings, bills and other amounts due;

(ii) all administrative expenses due or accrued including but not limited to the costs of its constitution and registration with regulatory authorities, as well as legal, audit, management, custodial, paying agency and corporate and central administration agency fees and expenses, the costs of legal publications, prospectuses, financial reports and other documents made available to Shareholders, translation expenses and generally any other expenses arising from the administration of the Company;

(iii) all known liabilities, due or not yet due including all matured contractual obligations for payments of money or property, including the amount of all dividends declared by the Company for which no coupons have been presented and which therefore remain unpaid until the day these dividends revert to the Company by prescription;

(iv) any appropriate amount set aside for taxes due on the date of the valuation and any other provisions of reserves authorised and approved by the Board of Directors; and

(v) any other liabilities of the Company of whatever kind towards third parties.

(4) The Board of Directors shall establish a portfolio of assets for each Fund in the following manner:

(i) the proceeds from the issue of each Share are to be applied in the books of the relevant Fund to the pool of assets established for such Fund and the assets and liabilities and incomes and expenditures attributable thereto are applied to such portfolio subject to the provisions set forth hereafter;

(ii) where any asset is derived from another asset, such asset will be applied in the books of the relevant Fund from which such asset was derived, meaning that on each revaluation of such asset, any increase or diminution in value of such asset will be applied to the relevant portfolio;

(iii) where the Company incurs a liability which relates to any asset of a particular portfolio or to any action taken in connection with an asset of a particular portfolio, such liability will be allocated to the relevant portfolio;

(iv) where any asset or liability of the Company cannot be considered as being attributable to a particular portfolio, such asset or liability will be allocated to all the Funds prorata to the Funds' respective Net Asset Value at their respective Launch Dates (as defined in the Prospectus);

(v) upon the payment of dividends to the Shareholders in any Fund, the Net Asset Value of such Fund shall be reduced by the gross amount of such dividends.

(5) For the purpose of valuation under this article:

(i) Shares of the relevant Fund in respect of which the Board of Directors has issued a Repurchase Notice or in respect of which a redemption request has been received, shall be treated as existing and taken into account on the relevant Dealing Day, and from such time and until paid, the Repurchase Proceeds therefore shall be deemed to be a liability of the Company;

(ii) all investments, cash balances and other assets of any Fund expressed in currencies other than the currency of denomination in which the Net Asset Value of the relevant Fund is calculated, shall be valued after taking into account the market rate or rates of exchange in force at the date and time for determination of the Net Asset Value of Shares; and

(iii) effect shall be given on any Dealing Day to any purchases or sales of securities contracted for by the Company on such Dealing Day, to the extent practicable.

(iv) where the Board of Directors is of the view that any conversion or redemption which is to be effected will have the result of requiring significant sales of assets in order to provide the required liquidity, the value may, at the discretion of the Board of Directors be effected at the actual bid prices of the underlying assets and not the last available prices. Similarly, should any subscription or conversion of Shares result in a significant purchase of assets in the Company, the valuation may be done at the actual offer price of the underlying assets and not the last available price.

(6) For the purposes of effective management and in order to reduce the operational and administrative costs, the Board of Directors or, as the case may be, the Investment Manager, may decide that all or part of the assets of one or more Funds of the Company be co-managed with the assets belonging to other Funds of the Company (for the purpose hereof, the «Participating Funds»), provided that the legal attribution of the assets to each of the Funds is not affected

thereby. In the following paragraphs, the term «Co-Managed Assets» will refer to all the assets belonging to the Participating Funds which are subject to this co-management scheme.

Within this framework, the Board of Directors or, as the case may be, the Investment Manager, may, for the account of the Participating Funds, take decisions on investment, divestment or on other readjustments which will have an effect on the composition of the Participating Funds' portfolio. Each Participating Fund will hold such proportion of the Co-Managed Assets which corresponds to a proportion of its Net Asset Value over the total value of the Co-Managed Assets. This ratio will be applied to each of the levels of the portfolio held or acquired in co-management. In the event of investment or divestment decisions, these ratios will not be affected and additional investments will be allocated, in accordance with the same ratios, to the Participating Funds and any assets realised will be withdrawn proportionally to the Co-Managed Assets held by each Participating Fund.

In the event of new subscriptions occurring in respect of one of the Participating Funds, the proceeds of the subscription will be allocated to the Participating Funds according to the modified ratio resulting from the increase of the net assets of the Participating Fund which benefited from the subscriptions, and all levels of the portfolio held in co-management will be modified by way of transfer of the relevant assets in order to be adjusted to the modified ratios. In like manner, in the event of redemptions occurring in respect of one of the Participating Funds, it will be necessary to withdraw such liquid assets held by the Participating Funds as will be determined on the basis of the modified ratios, which means that the levels of the portfolios will have to be adjusted accordingly. Shareholders must be aware that even without an intervention of the competent bodies of the Company or, as the case may be, of the Investment Manager, the co-management technique may affect the composition of the Fund's assets as a result of particular events occurring in respect of other Participating Funds such as subscriptions and/or redemptions. Thus, on the one hand, subscriptions effected with respect to one of the Participating Funds will lead to an increase of the liquid assets of such Participating Fund, while on the other hand, redemptions will lead to a decrease of the liquid assets of the relevant Participating Fund. The subscription and Repurchase Proceeds may however be kept on a specific account held in respect of each Participating Fund which will not be subject to the co-management technique and through which the subscriptions and Redemption Proceeds may transit. The crediting/and debiting to and from this specific account of an important volume of subscriptions and redemptions and the Company's or, as the case may be, the Investment Manager's competent bodies' discretionary power to decide at any moment to discontinue the co-management technique can be regarded as a form of trade-off for the readjustments in the Funds' portfolios should the latter be construed as being contrary to the interests of the Shareholders of the relevant Participating Funds.

Where a change with respect to the composition of a specific Participating Fund's portfolio occurs because of the redemption of Shares of such Participating Fund or the payments of any fees or expenses which have been incurred by another Participating Fund and would lead to the violation of the investment restrictions of such Participating Fund, the relevant assets will be excluded from the co-management scheme before enacting the relevant modification.

Co-Managed Assets will only be co-managed with assets belonging to Participating Funds of which the investment policy is compatible. Given that the Participating Funds can have investment policies which are not exactly identical, it cannot be excluded that the common policy applied will be more restrictive than that of the particular Participating Funds.

The Board of Directors or, as the case may be, the Investment Manager, may at any time and without any notice whatsoever decide that the co-management will be discontinued.

The Shareholders may, at any moment, obtain information at the registered office of the Company, on the percentage of the Co-Managed Assets and on the Participating Funds that are subject to the co-management scheme. Periodic reports made available to the Shareholders from time to time will provide information on the percentage of the Co-Managed Assets and on the Participating Funds that are subject to the co-management scheme.

Art. 24. Subscription price. Subscriptions will take place in cash or in kind depending on the Class of Shares. Any payment in kind will be made (subject to and in accordance with all applicable laws, involving from time to time the drawing up of a special auditing report prepared by the Company's auditor confirming the value of the assets contributed by such an in kind payment) by way of an in kind contribution of securities to the Company which are acceptable to the Board of Directors and are consistent with the investment policy and the investment restrictions of the Company and the relevant Fund.

Whenever the Company shall offer Shares for subscription, the price per Share at which such Shares shall be offered and sold, shall be the Net Asset Value per Share of the relevant Class of Shares calculated in accordance with the Prospectus to which a charge as the Board of Directors may from time to time determine, and as the maximum amount of which shall be disclosed in the Company's then current Prospectus («Preliminary Charge»), may be added («Subscription Price»). The Net Asset Value per Share of each Class of Shares shall be obtained by dividing the value of the total assets of each Fund allocable to such Class of Shares less the liabilities of such Fund allocable to such Class of Shares by the total number of Shares of such Class of Shares outstanding on the relevant Dealing Day, adjusted to the nearest cent as determined at the Company's Administrator's discretion. The Net Asset Value per Share of each Class of Shares of a Fund may differ as a result of the different fees assessed on each Class of Shares of such Fund or of other particular features.

The price so determined shall be payable within a period as determined by the Board of Directors which shall not exceed three Banking Days following the relevant Dealing Day unless otherwise specified in the then current Prospectus.

The Board of Directors may, in its sole discretion, determine that in certain circumstances, it is detrimental for existing Shareholders to accept an application for Shares in cash or in kind, representing more than 5% of the Net Asset Value of a Fund. In such case, the Board of Directors may postpone the application and, in consultation with the relevant investor, either require such investor to stagger the proposed application over an agreed period of time, or establish an Investment Account (as defined in the Prospectus) outside the structure of the Company in which to invest the investor's subscription monies. Such Account will be used to acquire the Shares over a pre-agreed time schedule. The investor shall be liable for any transaction costs or reasonable expenses incurred in connection with the acquisition of such Shares.

Any applicable Preliminary Charge will be deducted from the subscription monies before investment of the subscription monies commences.

Art. 25. Financial year. The accounting year of the Company shall begin on the 1st December of each year and shall terminate on the 30 November of the following year, except in respect of the first accounting year which will start on the day of incorporation of the Company, to end on 30 November 2008.

The accounts of the Company shall be expressed in euro or in respect of any Fund, in such other currency or currencies as the Board of Directors may determine. Where there shall be different Funds as provided for in article 5 hereof, and if the accounts within such Funds are maintained in different currencies, such accounts shall be converted into euro and added together for the purpose of determination of the accounts of the Company. The annual accounts, including the balance sheet and profit and loss account, the directors' report and the notice of the annual general meeting will be sent to registered Shareholders and/or published and made available not less than 15 days prior to each annual general meeting.

Art. 26. Distribution of Income. The general meeting of Shareholders of each Fund shall, upon the proposal of the Board of Directors in respect of each Fund, subject to any interim dividends having been declared or paid, determine how the annual net investment income shall be disposed of in respect of the relevant Fund.

Dividends may, in respect of any Fund, include an allocation from a dividend equalisation account which may be maintained in respect of any such Fund and which, in such event, will, in respect of such Fund, be credited upon issue of Shares to such dividend equalisation account and upon redemption of Shares, the amount attributable to such Share will be debited to an accrued income account maintained in respect of such Fund.

Interim dividends may, at the discretion of the Board of Directors, be declared subject to such further conditions as set forth by law, and be paid out on the Shares of any Fund out of the income attributable to the Fund of assets relating to such Fund upon decision of the Board of Directors.

The dividends declared will normally be paid in the Base Currency in which the relevant Fund is expressed or in such other currencies as selected by the Board of Directors and may be paid at such places and times as may be determined by the Board of Directors. The Board of Directors may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend monies into the currency of their payment. Stock dividends may be declared.

No dividends shall be declared in respect of Capitalisation Shares.

Art. 27. Distribution upon liquidation. In the event of a dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of Shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. The net proceeds of liquidation corresponding to each Fund shall be distributed by the liquidators to the holders of Shares relating to each Fund in proportion of their holding of Shares in such Fund.

With the consent of the Shareholders expressed in the manner provided for by articles 67 1 and 142 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the «1915 Law»), the Company may be liquidated and the liquidator authorised subject to giving one month's prior notice to the Shareholders and by a decision by majority vote of two thirds of the Company's Shareholders to transfer all assets and liabilities of the Company to a Luxembourg UCI in exchange for the issue to the Shareholders in the Company of shares of such UCI in proportion to their shareholding in the Company. Otherwise any liquidation will entitle a Shareholder to a pro rata share of the liquidation proceeds corresponding to his Class of Shares. Moneys available for distribution to Shareholders in the course of the liquidation that are not claimed by Shareholders will at the close of liquidation be deposited at the Caisse des Consignations in Luxembourg pursuant to article 107 of the 2002 Law, where during 30 years they will be held at the disposal of the Shareholders entitled thereto.

Art. 28. Amendment of Articles of Incorporation. These Articles of Incorporation may be amended from time to time by a resolution adopted at a meeting of Shareholders, subject to the quorum and majority requirements provided by the laws of Luxembourg.

Art. 29. General. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the 1915 Law and the 2002 Law.

Subscription and payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the said party, represented as stated here above, declares that the Shares have been subscribed and issued as follows:

BARCLAYS BANK PLC hereabove mentioned, has subscribed to three hundred and ten (310) Shares without par value, issued at a price of one hundred euros (EUR 100.-) each fully paid up in cash,

And that, as a consequence, the Company has at its disposal an amount of thirty one thousand euros (EUR 31,000.-) of which evidence has been shown to the undersigned notary who expressly states this.

Transitory provisions

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on 30 November 2008.

General Meeting of Shareholders

The above-mentioned party, representing the entire subscribed capital, has immediately passed the following resolutions:

First resolution

The following persons are elected as members of the board of directors for a period ending at the annual general meeting of Shareholders to be held in 2009:

1) Mr Jake Scrivens, born on 2 November 1967 in Barton-le-Clay, United Kingdom, Managing Director, BARCLAYS CAPITAL, professionally residing at 5 The North Colonnade Canary Wharf London E14 4BB (United Kingdom);

2) Mrs Sophie Asselot, born on 4 September 1968 in France, Director, BARCLAYS CAPITAL, residing at 2, rue Pierre Demours 75017 Paris (France); and

3) Mr Freddy Brausch, born on 20 February 1955 in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, Lawyer at LINK-LATERS LLP law firm, professionally residing at 35, avenue J.F. Kennedy, L-1011 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Second resolution

The following company has been elected as independent auditor until the annual general meeting of Shareholders to be held in 2009:

PricewaterhouseCoopers S.à r.l., established and having its registered office at 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (RCS Luxembourg B 65.477).

Third resolution

The registered office shall be at 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its organisation are estimated at approximately six thousand euros (6,000.- EUR).

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will be binding.

Whereas the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date stated at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said person appearing signed with us the notary the present original deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-deux février.

Par-devant nous, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, lequel restera dépositaire de la présente minute.

a comparu:

BARCLAYS BANK PLC, une société de droit anglais ayant son siège social 1 Churchill Place E14 5HP Londres, Angleterre; agissant au travers de BARCLAYS CAPITAL FUND SOLUTIONS, l'équipe d'investissement à l'intérieur de BARCLAYS CAPITAL

ici représentée par Maître Noémie Niffle, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 21 février 2008, qui restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement;

laquelle partie, représentée comme il est indiqué ci-dessus, a requis le notaire soussigné de dresser l'acte de constitution d'une société luxembourgeoise qu'elle a déclaré former et dont elle a arrêté le texte des statuts (les «Statuts») comme suit:

Art. 1^{er} . Dénomination. Il existe entre les porteurs d'actions de la Société (les «Actionnaires») et tous ceux qui peuvent devenir actionnaires, une société anonyme sous la forme d'une société d'investissement à capital variable, sous la dénomination CELSIUS MANAGED FUNDS SICAV (la «Société»).

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée. La Société peut être dissoute et liquidée à tout moment par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires. Cette assemblée doit être convoquée si la valeur nette d'inventaire («Valeur Nette d'Inventaire») de la Société devient inférieure aux deux tiers du minimum

requis par la loi luxembourgeoise du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif ou par toute loi la remplaçant ou la modifiant (la «Loi de 2002»).

Art. 3. Objet social. L'objet exclusif de la Société est de placer les fonds dont elle dispose en valeurs mobilières et d'autres actifs autorisés, dans le but de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses Actionnaires des résultats de la gestion de ses actifs.

La Société peut prendre toute mesure et effectuer toute opération qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de son objet au sens le plus large permis par la Partie II de la Loi de 2002.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg, au Grand-Duché du Luxembourg. Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la commune de Luxembourg par conseil d'administration de la Société (le «Conseil d'Administration»).

Des succursales ou bureaux peuvent être créés tant au Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil d'Administration.

Dans l'hypothèse où le Conseil d'Administration estime que des événements politique ou militaire extraordinaires, de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre ce siège et des personnes se trouvant à l'étranger, se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 5. Capital social - Actions - Classes d'Actions. Le capital de la Société est représenté par des actions sans mention de valeur nominale (les «Actions») et est à tout moment égal à l'actif net total de la Société tel que défini à l'article 23 des présents Statuts.

Le capital minimum de la Société, après une période de six mois suivant l'enregistrement de la Société en tant qu'Organisme de Placement Collectif (un «OPC»), sera de un million deux cent cinquante mille euros (1.250.000,- EUR).

Le Conseil d'Administration est autorisé à émettre et à attribuer, sans restriction, des actions entièrement libérées et, en ce qui concerne les Actions Nominatives (telles que définies à l'article 6 ci-après), des fractions de celles-ci conformément à l'article 24 des présents Statuts, à un prix basé sur la Valeur Nette d'Inventaire par Action du Compartiment en question (tel que défini ci-après) déterminée conformément à l'article 23 des présents Statuts, sans pouvoir réserver aux Actionnaires existants un droit préférentiel de souscription relatif aux Actions à émettre. Le Conseil d'Administration peut déléguer à tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société dûment autorisé ou à toute autre personne dûment autorisée, la charge d'accepter les souscriptions et d'effectuer et de recevoir les paiements relatifs à ces Actions, en restant toutefois dans les limites imposées par la loi.

Ces actions peuvent, sur décision du Conseil d'Administration, être attribuées à différents compartiments qui peuvent être libellés dans des devises différentes («Compartiments») et qui sont soumis à des règles spécifiques telles que stipulées dans le supplément approprié («Supplément») faisant partie intégrante du prospectus de la Société («Prospectus»). Le produit de l'émission des Actions de chaque Compartiment (après déduction, s'il y en a, de toute charge initiale qui peut leur être imputée) est investi conformément à l'objet social décrit à l'article 3 des présents Statuts dans des valeurs mobilières ou d'autres actifs autorisés correspondant à des zones géographiques, des secteurs industriels ou des zones monétaires, ou des catégories d'actions ou d'obligations, sur décision du Conseil d'Administration en ce qui concerne chaque Compartiment.

Le Conseil d'Administration peut décider de créer au sein de chaque Compartiment différentes classes d'actions (une «Classe d'Actions» ou une «Classe»), qui peuvent se distinguer, entre autres, du point de vue de leur structure de frais, politique de dividendes, politique de couverture, montant minimum de souscription, critères d'éligibilité des investissements, modalités de paiement ou toute autre caractéristique et qui peuvent être exprimées en différentes devises, sur décision du Conseil d'Administration. Conformément à ce qui précède, le Conseil d'Administration peut décider de différencier au sein de la même Classe d'Actions deux classes dont l'une est représentée par des actions de capitalisation («Actions de Capitalisation») et dont la seconde est représentée par des actions de distribution («Actions de Distribution»). Le Conseil d'Administration peut décider si et à partir de quand des Actions de ces Classes d'Actions seront offertes à la vente, ces Actions étant émises selon les conditions déterminées par le Conseil d'Administration.

Pour déterminer le capital de la Société, le montant correspondant aux actifs nets de chaque Compartiment est, si la devise du Compartiment n'est pas exprimée en euro, convertis en euros conformément à l'article 25 des présents Statuts et le capital social est égal au total des actifs nets de tous les Compartiments.

Art. 6. Actions Nominatives - Actions au Porteur. Le Conseil d'Administration peut décider d'émettre des Actions sous forme nominative («Actions Nominatives») et/ou au porteur («Actions au Porteur»).

Les Actions au Porteur, si elles sont émises, sont représentées soit par (i) un Certificat d'Actions Global (tel que défini dans le Prospectus) soit par (ii) un Certificat d'Actions au Porteur (tel que défini dans le Prospectus).

Les Actions au Porteur représentées par des Certificats d'Actions au Porteur seront émises en des multiples tels que déterminés par le Conseil d'Administration. Si un Actionnaire au Porteur demande l'échange de ses certificats contre des certificats de multiples différents, des frais peuvent lui être imputés.

Dans le cas d'Actions Nominatives, en l'absence d'une requête spécifique d'émission de certificats d'Actions au moment de la souscription, les Actions Nominatives seront en principe émises sans certificats d'Actions. Les Actionnaires recevront au lieu de ces certificats, une confirmation de leur participation. Si un Actionnaire nominatif souhaite que plus d'un certificat d'Actions soit émis pour ses Actions, ou si un Actionnaire au Porteur demande la conversion de ses Actions au Porteur en Actions Nominatives, le Conseil d'Administration peut décider discrétionnairement d'une commission à charge de cet Actionnaire pour couvrir les coûts administratifs encourus en raison de cet échange.

Les Certificats d'Actions au Porteur sont signés par deux administrateurs ou par un administrateur et un fondé de pouvoir dûment autorisé à cet effet par le Conseil d'Administration. Les signatures des administrateurs peuvent être manuscrites, imprimées ou en fac-similé. La signature du fondé de pouvoir autorisé à cet effet est manuscrite. La Société peut émettre des certificats d'Actions provisoires dans les formes déterminées ponctuellement par le Conseil d'Administration.

Les Actions ne sont émises qu'après acceptation de la souscription et sous réserve du paiement du prix par Action conformément à l'article 24 des présents Statuts. Le souscripteur se verra remettre les certificats d'Actions définitifs, compte tenu de ce qui précède, une confirmation de sa participation.

Les paiements de dividendes relatifs aux Actions Nominatives, s'il y en a, seront effectués aux Actionnaires, par chèque envoyé à leurs risques à leur adresse mentionnée dans le registre des actionnaires (le «Registre des Actionnaires») ou à une autre adresse communiquée au Conseil d'Administration par écrit ou virement. En ce qui concerne les Actions au Porteur représentées par des Certificats d'Actions au Porteur, les paiements en espèce seront effectués en échange de la remise des coupons appropriés. Les paiements de dividendes relatifs à des Certificats d'Actions Globaux sont effectués et transférés en créditant les comptes-titres des intermédiaires financiers des Actionnaires ouverts auprès de ces institutions de compensation.

Toutes les Actions Nominatives sont inscrites dans le Registre des Actionnaires, qui est conservé par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées par la Société à cet effet, et ce Registre des Actionnaires indique le nom de chaque détenteur d'Actions Nominatives, sa résidence ou son domicile élu (et dans le cas de codétenteurs l'adresse du premier codétenteur nommé uniquement), tel qu'indiqué à la Société, ainsi que le nombre d'Actions qu'il détient dans chaque Compartiment. Tout transfert d'une Action Nominative est inscrit dans le Registre des Actionnaires, après paiement d'une commission qui aura été approuvée par le Conseil d'Administration pour l'enregistrement de tout autre document ayant trait à ou affectant la propriété d'une Action.

Sans préjudice de l'article 8 des présents Statuts, les Actions sont libres de toute restriction au droit de les transférer et de toute charge en faveur de la Société.

Les Certificats d'Actions au Porteur seront envoyés aux actionnaires à leur risque exclusif à l'adresse indiquée dans ce but à l'agent désigné par la Société.

Le transfert d'Actions au Porteur représentées par des Certificats d'Actions au Porteur est rendu effectif par la remise des Certificats d'Actions au Porteur.

Le transfert d'Actions au Porteur représenté par les Certificats d'Actions Globaux sera rendu effectif en créditant les comptes-titres des intermédiaires financiers des Actionnaires ouverts auprès des institutions de compensation, conformément aux lois applicables, et à toute règle et procédure édictées par l'agent de compensation traitant ce transfert.

Le transfert d'Actions Nominatives deviendra effectif par l'inscription de ce transfert par la Société dans le Registre des Actionnaires, suite à la remise à la Société du ou des certificats représentant ces Actions, s'il y en a, et de tout autre document de transfert jugé probant par la Société.

Tout Actionnaire dont la participation est inscrite au Registre des Actionnaires devra fournir à la Société une adresse à laquelle tous les avis et communications émanant de la Société peuvent être envoyés. Cette adresse sera inscrite dans le Registre des Actionnaires. En cas de co-détention d'Actions (la co-détention d'Actions étant limitée à un maximum de quatre personnes), une seule adresse sera insérée et toutes les communications seront envoyées à cette adresse seulement. Au cas où un tel Actionnaire ne fournit pas d'adresse, la Société peut permettre qu'il en soit fait mention dans le registre des Actionnaires, et l'adresse de l'Actionnaire sera réputée être au siège social de la Société ou à toute autre adresse déterminée par la Société, jusqu'à ce qu'une autre adresse soit communiquée par l'Actionnaire à la Société. L'Actionnaire pourra à tout moment faire modifier son adresse inscrite au Registre des Actionnaires par une notification écrite adressée à la Société à son siège social, ou à toute autre adresse que la Société peut déterminer.

Sous condition d'un accord préalable de la Société, exprimé au cas par cas ou dans des termes généraux prévus dans le Prospectus, les Actions peuvent aussi être émises après acceptation de la souscription contre une contribution en nature constituée de valeurs mobilières et d'autres actifs compatibles avec la politique d'investissement et l'objectif d'investissement de la Société. Ces souscriptions en nature feront l'objet d'une évaluation dans un rapport préparé par le réviseur d'entreprises de la Société.

Si le paiement effectué par un souscripteur (qui souscrit à des Actions Nominatives) conduit à l'émission d'une fraction d'Action, cette fraction est mentionnée dans le Registre des Actionnaires. Ces fractions d'Actions sont dépourvues de droit de vote mais donnent droit, dans la mesure déterminée par la Société, à une fraction correspondante de tout dividende. Dans le cas d'Actions au Porteur, seuls seront émis des certificats représentant un nombre entier d'Actions; ces Actions ne peuvent pas être achetées ou rachetées en montants fractionnés.

Art. 7. Certificats perdus ou endommagés. Lorsque le détenteur de Certificat d'Actions au Porteur peut prouver de façon satisfaisante pour la Société que son certificat d'Actions a été égaré, endommagé ou détruit, un duplicata peut être émis, à sa demande, aux conditions et garanties que la Société déterminera (notamment sous forme d'une assurance sans préjudice de tout autre forme de garantie). Dès l'émission d'un nouveau certificat d'Actions, lequel porte la mention qu'il s'agit d'un duplicata, le certificat d'origine à la place duquel le nouveau certificat a été émis devient nul.

La Société peut à son gré mettre à charge du détenteur de Certificats d'Actions au Porteur tous frais exceptionnels encourus lors de l'émission d'un duplicata ou d'un nouveau certificat d'Actions en remplacement d'un certificat d'Actions égaré, endommagé ou détruit.

Aucune demande de rachat relative à des certificats d'Actions perdus ne sera acceptée.

Art. 8. Restrictions en matière d'actionariat. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'imposer les restrictions qu'il jugera utiles (sauf ce qui concerne le transfert d'Actions), en vue d'assurer qu'aucune Action de la Société ne soit acquise ou détenue par ou pour compte de toute personne, entreprise ou société, considérée discrétionnairement par le Conseil d'Administration comme n'étant pas autorisée à souscrire ou à détenir des Actions de la Société ou, le cas échéant, dans un Compartiment ou une Classe d'Actions déterminée, (i) si de l'avis du Conseil d'Administration une telle détention peut être dommageable pour la Société, (ii) s'il peut en résulter une violation d'une loi ou d'un règlement, luxembourgeois ou étranger, (iii) si, de ce fait, la Société est exposée à des désavantages de nature fiscale, légale, financière auxquels la Société n'aurait pas été exposée autrement ou (iv) si une telle personne ne correspond pas aux critères d'éligibilité d'une Classe d'Actions déterminée (chacune individuellement, une «Personne Prohibée»).

La Société pourra notamment restreindre ou empêcher la propriété d'Actions de la Société par toute personne, entreprise ou société, sans limitation, par (i) toute «Personne des États-Unis d'Amérique», telle que définie ci-après ou par (ii) toute personne voulant souscrire ou acheter sur un marché secondaire ou détenir des Actions de Classes réservées à des Investisseurs Institutionnels (tels que définis ci-après) alors qu'elle n'est pas un Investisseur Institutionnel ou par (iii) une Personne Prohibée. A cet effet, la Société peut:

(a) refuser d'émettre des Actions lorsqu'il apparaît que cette émission aurait ou pourrait avoir pour conséquence que ces Actions soient détenues directement par ou bénéficient à une personne qui n'est pas autorisée à être Actionnaire de la Société,

(b) exiger à tout moment de chaque personne dont le nom figure au Registre des Actionnaires qu'elle lui fournisse toute information qu'elle estime nécessaire, étayée par une déclaration sous serment, pour déterminer si ces Actions bénéficient effectivement ou non à une personne qui n'a pas le droit d'être Actionnaire de la Société; et

(c) procéder au rachat forcé de toutes les Actions détenues par toute personne non autorisée à être Actionnaire de la Société, et qui bénéficie d'Actions ou est propriétaire inscrit dans le Registre des Actionnaires, soit seule soit avec d'autres personnes. Dans ce cas, la procédure suivante est d'application:

(1) la Société envoie un avis (appelé ci-après «l'Avis de Rachat») à l'Actionnaire détenant de telles Actions ou apparaissant dans le Registre des Actionnaires comme étant le propriétaire des Actions à racheter. Cet avis spécifie les Actions à racheter conformément à ce qui précède, le prix à payer pour ces Actions et l'endroit où le Prix de Rachat (tel que défini ci-dessous) devra être payé. L'Avis de Rachat peut être envoyé à l'Actionnaire en question par lettre recommandée prépayée adressée à sa dernière adresse connue ou apparaissant dans le Registre des Actionnaires. Dès la fermeture des bureaux au jour spécifié dans l'Avis de Rachat, l'Actionnaire en question cesse d'être Actionnaire et les Actions qu'il détenait auparavant sont annulées. L'Actionnaire en question est alors obligé de remettre sans délai à la Société le ou les certificats d'actions (s'il y en a), représentant les Actions spécifiées dans l'Avis de Rachat;

(2) le prix auquel les Actions spécifiées dans un Avis de Rachat sont rachetées est déterminé conformément à l'article 21 des présents Statuts;

(3) le Prix de Rachat est payé à l'Actionnaire qui apparaît en être le propriétaire dans la Devise de Référence (telle que définie dans le Prospectus) du Compartiment concerné et est déposé par la Société auprès d'une banque à Luxembourg ou ailleurs (tel que spécifié dans l'Avis de Rachat) aux fins de paiement à cette personne, mais seulement si un certificat d'Actions a été émis, contre remise du ou des certificats d'Actions, représentant les Actions indiquées dans l'Avis de Rachat. Dès le dépôt de la somme correspondant au Prix de Rachat conformément à ce qui précède, aucune personne mentionnée dans l'Avis de Rachat ne peut plus faire valoir de droit relativement à cette ou ces Actions ni ne peut exercer aucune revendication à l'encontre de la Société ou de ses actifs, sauf le droit de l'Actionnaire apparaissant comme étant le propriétaire de cette ou ces Actions de recevoir le prix déposé (sans qu'aucun intérêt ne soit dû) par la banque conformément à ce qui précède;

(4) l'exercice par la Société des pouvoirs conférés par le présent article ne peut en aucun cas être mis en question ou invalidé au motif qu'il n'y aurait pas eu de preuve suffisante de la propriété des Actions dans le chef d'une personne, ou que la véritable propriété d'une Action était autre qu'il n'y paraissait à la Société à la date de l'Avis de Rachat, pour autant que la Société ait exercé ses pouvoirs de bonne foi; et

(d) refuser, lors de toute assemblée des Actionnaires de la Société, le droit de vote à toute personne qui n'a pas le droit de détenir des actions de la Société.

Le terme «Personne des États-Unis d'Amérique» utilisé dans les présents Statuts désigne tout citoyen ou résident des États-Unis d'Amérique (les «États-Unis») (tel que défini dans les lois fédérales américaines relatives aux titres, aux matières

premières ou dans les lois fiscales), ou toute personne qui réside aux États-Unis au moment où les Actions sont offertes ou vendues. Le terme « Investisseur Institutionnel » vise tout investisseur remplissant les critères pour être un investisseur institutionnel au sens de l'article 129 de la Loi de 2002, telle que modifiée.

Art. 9. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Actionnaires. Toute assemblée des Actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des Actionnaires de la Société. Ses décisions obligent tous les Actionnaires de la Société, quelles que soient les Actions qu'ils détiennent. L'Assemblée des Actionnaires de la Société a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 10. Assemblées Générales. L'assemblée générale annuelle des Actionnaires se tient, conformément au droit luxembourgeois, à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le troisième lundi du mois de mars de chaque année et pour la première fois en 2009. Si ce jour n'est pas un Jour Bancaire (tel que défini dans le Prospectus), l'assemblée générale annuelle se tient le Jour Bancaire qui suit. L'assemblée générale annuelle peut se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration estime que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

D'autres assemblées des Actionnaires peuvent se tenir aux heures, date et lieu spécifiés par le Conseil d'Administration dans les avis de convocation y relatifs.

Des assemblées extraordinaires d'Actionnaires d'un ou plusieurs Compartiments ou Classes d'Actions peuvent être convoquées par le Conseil d'Administration pour prendre des décisions relatives à ces Compartiments ou Classes d'Actions et/ou à une modification de leurs droits.

Art. 11. Quorum et votes. Sauf disposition contraire des présents Statuts, les quorum et délais requis par la loi s'appliquent à la convocation aux assemblées générales des Actionnaires et à la conduite de ces assemblées.

Tant que le capital social est réparti entre différents Compartiments et Classes d'Actions, les droits attachés aux Actions d'un Compartiment ou d'une Classe d'Actions (sauf disposition contraire des conditions d'émission relatives aux Actions de ce Compartiment ou de cette Classe d'Actions) peuvent, que la Société soit en liquidation ou pas, être modifiés par une décision prise lors d'une assemblée générale distincte des Actionnaires relative à ce Compartiment ou à cette Classe d'Actions par une majorité des deux tiers des voix exprimées. Pour chaque assemblée générale distincte, les dispositions des présents Statuts relatives aux assemblées générales s'appliquent mutatis mutandis. En conséquence, le quorum minimum suivant est requis à chaque assemblée générale distincte: Les Actionnaires du Compartiment ou de la Classe d'Actions en question, présents ou représentés, doivent détenir au moins la moitié des Actions émises de ce Compartiment ou de cette Classe d'Actions (ou bien, si l'assemblée du Compartiment ou de la Classe d'Actions est ajournée, le quorum ci-dessus n'ayant pas été atteint, le quorum est atteint si une personne détenant des Actions du Compartiment ou de la Classe d'Actions en question est présente ou dûment représentée).

Chaque Action entière, de quelque Compartiment ou Classe d'Actions auquel elle appartient, donne droit à une voix, quelle que soit la Valeur Nette d'Inventaire par Action de ce Compartiment ou de cette Classe d'Actions, sauf les restrictions imposées par les présents Statuts. Tout Actionnaire peut prendre part aux assemblées des Actionnaires en désignant par écrit une autre personne en tant que mandataire. La procuration donnée par une société doit être signée par un fondé de pouvoir dûment autorisé.

Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, les décisions d'une assemblée générale des Actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des Actionnaires présents ou représentés.

Le Conseil d'Administration peut déterminer toute autre condition à remplir par les Actionnaires pour prendre part à toute assemblée générale des Actionnaires.

Art. 12. Convocation. Les Actionnaires sont convoqués par le Conseil d'Administration ou, si des circonstances exceptionnelles l'imposent, par deux administrateurs agissant conjointement, au moyen d'une convocation énonçant l'agenda et envoyée au moins 8 jours avant l'assemblée à tous les Actionnaires nominatifs, à l'adresse figurant dans le Registre des Actionnaires. Si des Actions au Porteur sont émises, la convocation devra en outre être publiée conformément au droit luxembourgeois et dans les journaux déterminés par le Conseil d'Administration.

Art. 13. Administrateurs. La Société est gérée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins. Les membres du Conseil d'Administration ne doivent pas être Actionnaires de la Société.

Les administrateurs sont élus par les Actionnaires lors de leur assemblée générale annuelle pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle suivante et jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus et aient accepté leur mandat. Un administrateur peut toutefois être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment sur décision des Actionnaires.

En cas de vacance d'un poste d'un administrateur par suite de décès, de démission ou toute autre raison, les administrateurs restants peuvent se réunir et élire à la majorité des voix un administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant, jusqu'à la prochaine assemblée générale des Actionnaires.

Art. 14. Délibération des Administrateurs. Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un président et peut élire parmi ses membres un ou plusieurs vice-présidents. Il peut aussi désigner un secrétaire, qui peut ne pas être un administrateur, et qui a pour mission de dresser le procès-verbal des réunions du Conseil d'Administration et des as-

semblées des Actionnaires. Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président préside toutes les assemblées générales des Actionnaires et les réunions du Conseil d'Administration. Cependant au cas où aucun président n'a été désigné ou en son absence, l'assemblée générale des Actionnaires ou le Conseil d'Administration peut désigner à la majorité des Actionnaires ou administrateurs présents, lors de la réunion en question, une autre personne pour assurer temporairement la présidence.

Toute réunion du Conseil d'Administration fait l'objet d'une convocation écrite communiquée à tous les Administrateurs au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour celle-ci, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence sont mentionnés dans l'avis de convocation. Il peut être renoncé à cette convocation par consentement de chaque Administrateur, écrit ou transmis par câble, télégramme, télex ou message télécopié ou électronique. Une convocation spéciale n'est pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant à une date, une heure et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur peut se faire représenter à une réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou par message télécopié ou électronique un autre administrateur en tant que mandataire. Les Administrateurs peuvent également voter par écrit, par câble, télégramme, télex, ou par message télécopié ou électronique.

Les administrateurs ne peuvent agir que dans le cadre de réunions du Conseil d'Administration régulièrement convoquées. Les administrateurs ne peuvent engager la Société par des actes individuels, à moins d'y être spécifiquement autorisés par une résolution du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration ne délibère et n'agit valablement que si au moins une majorité des administrateurs est présente (par téléphone ou vidéo conférence notamment) ou représentée à la réunion du Conseil d'Administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Le président de la réunion a une voix prépondérante en toute circonstance.

Les décisions du Conseil d'Administration peuvent également être prises par résolution circulaire en des termes identiques, signée par tous les administrateurs, en un ou plusieurs documents.

Le Conseil d'Administration peut nommer des fondés de pouvoir de la Société, y compris un directeur général, un secrétaire, éventuellement des directeurs généraux adjoints, des secrétaires adjoints et tout fondé de pouvoir jugé nécessaire pour la conduite des affaires et la gestion de la Société. Ces nominations peuvent être révoquées à tout moment par le Conseil d'Administration. Les fondés de pouvoir peuvent ne pas être des administrateurs ou des Actionnaires de la Société. Sauf disposition contraire des présents Statuts, les fondés de pouvoir ont les pouvoirs et les obligations qui leur sont attribués par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration peut déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière de la Société et à l'exécution d'opérations en vue de l'accomplissement de son objet à des personnes physiques ou morales, qui peuvent ne pas être des administrateurs, et qui agissent sous la supervision du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut également déléguer certains de ses pouvoirs de décision et d'appréciation à des comités comprenant une ou plusieurs personnes (membres ou non du Conseil d'Administration) qu'il estime convenir, à la condition cependant que la majorité des membres de ces comités soient des membres du Conseil d'Administration de la Société et qu'aucune réunion de ces comités n'ait le quorum requis pour exercer ses pouvoirs, ses décisions et son pouvoir d'appréciation à moins que la majorité des personnes présentes soient administrateurs de la Société.

Art. 15. Procès-verbal des réunions du Conseil d'Administration. Le procès-verbal des réunions du Conseil d'Administration est signé par l'Administrateur qui en assume la présidence.

Les copies ou extraits de ce procès-verbal qui peuvent être produits en justice ou à d'autres occasions, sont signés par ce président ou par le secrétaire ou par deux administrateurs.

Art. 16. Détermination des politiques d'investissement. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Les pouvoirs qui n'ont pas été expressément réservés par la loi ou par les présents Statuts à l'assemblée générale des Actionnaires peuvent être exercés par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration a, en particulier, le pouvoir de déterminer la politique générale et la politique d'investissement de la Société et de chaque Compartiment. Le Conseil d'Administration détermine la conduite de la politique d'investissement de chaque Compartiment, conformément aux restrictions d'investissement imposées par la Loi de 2002, et, le cas échéant, par les lois et réglementations des pays où les actions sont offertes au public ou par les présents Statuts, et telles qu'adoptées par le Conseil d'Administration et telles que décrites dans le Prospectus.

Art. 17. Intérêt des Administrateurs. Aucun contrat ni aucune autre transaction entre la Société et toute autre société n'est affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société a un intérêt personnel ou par le fait que l'un d'entre eux est administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé de cette autre société ou entreprise. L'administrateur ou fondé de pouvoir de la Société qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entreprise avec laquelle la Société entre en relation contractuelle ou d'affaires, n'est pas de ce fait, sous réserve de ce qui suit, privé du droit de délibérer, de voter ou d'agir dans le cadre de cette relation contractuelle ou d'affaires.

Au cas où un administrateur ou fondé de pouvoir de la Société peut avoir un intérêt personnel dans une opération de la Société, cet administrateur ou fondé de pouvoir doit informer le Conseil d'Administration de son intérêt personnel et est empêché de délibérer et de prendre part au vote sur cette opération. Cette transaction et l'intérêt dudit administrateur ou fondé de pouvoir est rapporté à la prochaine assemblée des Actionnaires.

Art. 18. Indemnité. La Société peut indemniser tout administrateur ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement encourues par lui du fait de toute action, poursuite ou procédure auquel il peut avoir pris partie en sa qualité actuelle ou passée d'administrateur ou fondé de pouvoir de la Société ou à la demande de la Société, administrateur ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créancière et par laquelle il ne peut pas être indemnisé. Cette personne doit être indemnisée en toute circonstance, sauf le cas où il est jugé responsable de négligence grave ou d'inconduite délibérée; au terme de cette poursuite, action ou procédure; en cas de transaction, l'indemnité n'est accordée que dans la mesure où elle concerne les affaires couvertes par la transaction et seulement si la Société est informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'a pas commis le manquement à ses devoirs qui lui est reproché. Ce droit à l'indemnisation n'exclut pas d'autres droits dans son chef.

Art. 19. Administration. La Société est engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature d'un administrateur ou fondé de pouvoir à qui des pouvoirs ont été délégués par le Conseil d'Administration.

Art. 20. Réviseur d'entreprises. L'assemblée générale des Actionnaires nomme un réviseur d'entreprises agréé qui exécute les obligations prévues à l'article 113 de la Loi de 2002.

Art. 21. Rachat et échange d'Actions. Selon les modalités plus amplement détaillées ci-après, la Société a le pouvoir de racheter ses propres Actions à tout moment dans les seules limites imposées par la loi, les présents Statuts et dans le Prospectus.

Les rachats se feront respectivement en espèce ou nature, en fonction de la Classe d'Actions concernée, et conformément à ce qui est décrit dans le Prospectus à ce sujet.

Tout actionnaire est en droit de demander le rachat de tout ou partie de ses Actions par la Société, étant entendu que:

(i) La Société peut refuser de racheter des Actions si la demande de rachat porte sur un nombre d'actions ou sur un montant inférieur au nombre ou sur un montant minimum inférieur requis, ou si elle ne respecte pas d'autres conditions que le Conseil d'Administration peut déterminer et qui sont reprises dans le Prospectus; et

(ii) la Société peut racheter toutes les Actions restantes détenues par un Actionnaire, si l'exécution de la demande de rachat de cet Actionnaire impliquerait qu'il détienne un nombre ou un montant inférieur au nombre ou au montant minimal déterminé par le Conseil d'Administration; et

(iii) La Société n'est pas tenue de racheter en un Jour de Transaction (tel que défini dans le Prospectus) plus de 10% de la Valeur Nette d'Inventaire d'un Compartiment.

Si la Société reçoit le même Jour de Transaction («Premier Jour de Transaction»), des demandes de rachat portant, individuellement ou à un niveau agrégé, portant sur plus de 10% de la Valeur Nette d'Inventaire d'un Compartiment, la Société peut décider de manière discrétionnaire (en prenant en compte le meilleur intérêt des Actionnaires restants) de réduire proportionnellement chaque demande de rachat, de sorte que les rachats correspondent à un maximum de 10% de la Valeur Nette d'Inventaire du Compartiment concerné. Si une demande n'a pas été pleinement exécutée lors du Premier Jour de Transaction en raison de l'exercice du pouvoir de réduire proportionnellement les demandes, la proportion non traitée de la demande de rachat sera traitée comme si l'Actionnaire avait formulé une demande supplémentaire le Jour de Transaction le plus proche et, si nécessaire, les Jours de Transaction suivants pendant un maximum de 7 Jours de Transaction. Si les demandes sont formulées lors du Premier Jour de Transaction, et que les demandes ultérieures sont reçues lors des Jours de Transaction suivants, les demandes ultérieures sont reportées en priorité, afin de satisfaire les demandes formulées lors du Premier Jour de Transaction, dans les conditions prévues dans la phrase précédente.

Aux fins des dispositions mentionnées ci-dessus, les conversions sont considérées comme des rachats.

En cas de rachat d'Actions par la Société, les Actions sont rachetées à un prix égal à la Valeur Nette d'Inventaire par Action du Compartiment ou de la Classe concernée (déterminée conformément au prospectus et à l'Article 23 des présents Statuts) à la condition qu'une demande de rachat écrite et irrévocable ait été dûment réceptionnée par la Société lors d'un Jour de Transaction avant la Date Limite de Rachat (telle que définie dans le Prospectus), moins toute commission ou frais de rachat, que le Conseil d'Administration peut imposer et qui est alors décrit dans le Prospectus en vigueur.

L'Agent Administratif de la Société (tel que défini dans le Prospectus) effectue les paiements et règlements dans les 5 Jours Bancaires suivant le Jour Bancaire pour tous les Compartiments. La Société se réserve le droit de retarder le paiement de 5 Jours Bancaires supplémentaires, si l'intérêt des Actionnaires restants le requiert.

Dans le cas de rachats à la Date de Maturité du Compartiment concerné (telle que définie dans le Prospectus), le paiement des Indemnités de Rachat (telles que définies dans le Prospectus) est effectué dans les 10 Jours Bancaires qui suivent la Date de Maturité.

Ce que la Société est incapable de racheter aux Actionnaires concernés à la Date de Maturité, est déposé auprès de la Banque Dépositaire pour une période de 6 mois, période à l'issue de laquelle les actifs seront déposés auprès de la Caisse de Consignation au nom des personnes y habilitées.

Sous réserve de l'accord de l'Actionnaire demandant le rachat, la Société a le droit de payer le Prix de Rachat en allouant à cet Actionnaire des actifs du Compartiment d'une valeur équivalant à celle des Actions à racheter. La nature et le genre de ces actifs sont déterminés équitablement et de façon raisonnable, conformément aux lois et réglementations applicables et en tenant compte de l'intérêt des Actionnaires restants. L'évaluation utilisée est confirmée par un rapport du réviseur d'entreprises de la Société.

Sauf disposition contraire du Prospectus en vigueur, tout Actionnaire peut demander l'échange de tout ou partie de ses Actions d'une Classe en des Actions de la même Classe relatives à un autre Compartiment, sur base d'une formule de conversion déterminée par le Conseil d'Administration et détaillée dans le Prospectus de la Société. Le Conseil d'Administration peut imposer des restrictions concernant notamment la fréquence des conversions et peut soumettre la conversion au paiement de frais raisonnables dont il détermine le montant et qu'il publie dans le Prospectus. Les conversions d'Actions d'une Classe d'Actions d'un Compartiment en des Actions d'une autre Classe d'Actions du même Compartiment ou d'un Compartiment différent ne sont pas permises, sauf décision contraire du Conseil d'Administration publiée dans le Prospectus.

Dans l'hypothèse où, pour n'importe quelle raison, la valeur des actifs nets totaux d'un Compartiment ou d'une Classe, n'atteint plus ou n'arrive pas à atteindre un niveau que le Conseil d'Administration considère comme étant le niveau minimum approprié pour le Compartiment ou Classe concernée, ou dans le cas où le Conseil d'Administration le considère approprié en raison des changements économiques ou politiques affectant le Compartiment ou la Classe, ou parce que l'intérêt des Actionnaires concernés l'exige, la Société peut racheter toutes les Actions du Compartiment ou de la Classe (et non une partie), ou peut fusionner ce Compartiment ou cette Classe avec un autre Compartiment, une autre Classe de la Société ou un autre organisme de placement collectif. Cette décision sera publiée avant la date effective de la fusion et la publication indiquera les raisons de la fusion et la procédure de fusion et contiendra des informations sur le nouveau Compartiment ou la nouvelle Classe. Cette publication sera faite au moins un mois calendaire avant la date effective de la fusion, pour permettre aux Actionnaires de demander le rachat de leurs Actions, sans frais, avant que l'opération impliquant la contribution dans le nouveau Compartiment ou la nouvelle Classe ne devienne effective.

Dans le cas d'une clôture d'un Compartiment ou d'une Classe, la Société rachètera pendant le mois calendaire suivant la notification écrite les Actions à un prix reflétant le coût de réalisation et de liquidation anticipées lié à la clôture du Compartiment ou de la Classe en question, à l'exclusion de toute commission de rachat.

La clôture d'un Compartiment ou d'une Classe avec rachat forcé de toutes les Actions concernées ou la fusion avec un autre Compartiment ou une autre Classe de la Société ou avec un autre OPC, dans tous les cas pour des raisons autres que celles mentionnées dans le paragraphe précédent, ne peuvent être réalisées que sur décision préalable des Actionnaires détenant les Actions d'un Compartiment ou d'une Classe à fermer ou fusionner, lors d'une assemblée dûment convoquée des Actionnaires de ce Compartiment ou de cette Classe, qui peut être tenue sans quorum et qui décide à la majorité simple des Actions présentes ou représentées.

Une fusion ainsi décidée par le Conseil d'Administration ou approuvée par les Actionnaires du Compartiment ou de la Classe concerné engagera les Actionnaires de ce Compartiment ou de cette Classe au terme d'un préavis d'un mois calendaire, période durant laquelle les Actionnaires pourront demander le rachat de leurs Actions sans frais.

Dans le cas d'une fusion avec un fonds commun de placement ou avec un organisme de placement collectif étranger, la décision ne liera que les Actionnaires qui auront voté en sa faveur.

Le produit de liquidation non réclamé par les Actionnaires à la clôture de la liquidation d'un Compartiment ou d'une Classe sera déposé à la Caisse de Consignation de Luxembourg. S'il demeure non réclamé, il sera forclos au terme d'une période de 30 ans.

Art. 22. Évaluations et suspension des évaluations. La Valeur Nette d'Inventaire des Actions de chaque Compartiment émises par la Société est déterminée régulièrement sur décision du Conseil d'Administration, mais en aucun cas moins de une fois par mois (le jour ou le moment de cette détermination étant désigné comme le «jour de Transaction»).

S'il existe des circonstances qui, de l'avis du Conseil d'Administration, rendent la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire d'un Compartiment dans la Devise de Référence raisonnablement irréalisable ou préjudiciable aux Actionnaires de la Société, la Valeur Nette d'Inventaire et le Prix de Souscription et de Rachat peuvent être temporairement déterminés dans toute autre devise déterminée par le Conseil d'Administration.

La Société peut suspendre la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire et l'émission et le rachat des Actions de tout Compartiment ainsi que le droit de convertir les Actions de tout Compartiment en Actions d'un autre Compartiment:

(i) durant toute période pendant laquelle l'un des principaux marchés ou bourses de valeurs est fermé alors qu'une partie substantielle des actifs du Compartiment y est directement ou indirectement investie, cotée ou négociée, en dehors des jours fériés habituels, ou pendant laquelle les transactions y sont restreintes, réduites ou suspendues, pour autant qu'une telle restriction, limitation ou suspension affecte l'évaluation des actifs dans lequel le Compartiment investi directement ou indirectement;

(ii) s'il existe des circonstances qui, de l'avis du Conseil d'Administration, constituent une urgence ou rendent impossible la réalisation ou l'évaluation des actifs du Compartiment en question;

(iii) durant toute période de dysfonctionnement des moyens de communication ou de calcul normalement employés pour déterminer le prix ou la valeur des actifs du Compartiment en question;

(iv) durant toute période pendant laquelle la Société est dans l'impossibilité de rapatrier des liquidités destinées au rachat d'Actions ou pendant laquelle les transferts de liquidités liés à la réalisation ou à l'acquisition d'investissements ou au paiement relatif au rachat d'Actions ne peut, de l'avis du Conseil d'Administration, être effectué à un taux de change normal;

(v) lorsque, pour toute autre raison, le prix des actifs dans lesquels le Compartiment investi directement ou indirectement, ne peut pas être déterminé rapidement et précisément, de même que les techniques utilisées pour créer une exposition à certains actifs;

(vi) en cas de liquidation de la Société ou lorsqu'un avis de clôture a été émis dans le cadre de la liquidation du Compartiment ou d'une Classe d'Actions;

(vii) s'il existe, de l'avis du Conseil d'Administration, des circonstances échappant à son contrôle, et qui rendent impraticable ou injuste vis-à-vis des Actionnaires de laisser se poursuivre les transactions sur les Actions.

La suspension à l'égard d'un Compartiment n'aura aucun effet sur le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire et l'émission, le rachat et la conversion des Actions des autres Compartiments.

Le début et la fin de toute période de suspension feront l'objet d'un avis donné à l'autorité de surveillance luxembourgeoise, à la Bourse de Luxembourg, à toute autre bourse de valeurs appropriée où les Actions sont cotées et à tout régulateur dans le pays duquel le Compartiment est enregistré conformément aux règles en vigueur. Cet avis sera publié dans un quotidien luxembourgeois et dans tout autre journal déterminé par le Conseil d'Administration.

Art. 23. Détermination de la Valeur Nette d'Inventaire. La Valeur Nette d'Inventaire de chaque Compartiment et de chaque Classe d'Actions est exprimée dans la Devise de Référence, comme en ce qui concerne la Valeur Nette d'Inventaire par Action, et est déterminée chaque Jour de Transaction en divisant les actifs nets de la Société relatifs au Compartiment et à la Classe d'Actions en question (c'est à dire la valeur des actifs de la Société correspondant à ce Compartiment et à cette Classe d'Actions moins les dettes relatives à ce Compartiment et à cette Classe d'Actions) par le nombre d'Actions émises de ce Compartiment et de cette Classe d'Actions, tels que déterminés au Moment d'Évaluation (tel que défini dans le Prospectus) ce Jour de Transaction.

La Valeur Nette d'Inventaire de chaque Compartiment et de chaque Classe d'Actions est évaluée de la manière suivante:

(1) Les actifs de la Société sont réputés comprendre:

(i) toutes les liquidités en caisse, à recevoir ou en dépôt, y compris tout intérêt échu;

(ii) tous les billets et effets payables à vue et les montants échus (y compris le produit de la vente de titres livrés non encore perçus);

(iii) tous les titres, actions, obligations, engagements, contrats de swap, options ou droits de souscription et tout autre investissement et titre appartenant à la Société;

(iv) tous les dividendes et distributions dus à la Société, en espèce ou en nature, dans la mesure connue par la Société; étant entendu que la Société peut ajuster l'évaluation afin de tenir compte des fluctuations de la valeur de marché des valeurs mobilières dues à des pratiques telles que la négociation ex-dividendes ou ex-droits;

(v) tous les intérêts échus sur les valeurs mobilières à revenu fixe que possède la Société, à moins que les montants en question ne soient compris dans le principal de ces valeurs;

(vi) les frais d'établissement de la Société pour autant que ces frais n'ont pas été amortis; et

(vii) tous les autres actifs de quelque nature, y compris les dépenses payées d'avance.

(2) La valeur des actifs de la Société est déterminée conformément aux règles d'évaluation détaillées dans le Prospectus.

(3) Les dettes de la Société sont réputées comprendre:

(i) tous les emprunts, factures et autres montants dus;

(ii) tous les frais administratifs échus ou à payer qui comprennent notamment les coûts de constitution et d'inscription auprès des autorités réglementaires, ainsi que les commissions et frais légaux, d'audit, de gestion, de garde, d'agent payeur et d'administration centrale, les coûts liés aux publications légales, aux prospectus, aux rapports financiers et à tout autre document mis à disposition des Actionnaires, les frais de traduction, ainsi que toute autre dépense liée à l'administration de la Société;

(iii) toute dette connue, présente ou future, y compris toute obligation contractuelle échue de payer en liquide ou en nature, y compris le montant de tous les dividendes déclarés par la Société pour lesquels aucun coupon n'a été présenté et qui, pour cette raison, demeure impayé jusqu'au jour où ces dividendes reviennent à la Société par prescription;

(iv) toute provision suffisante pour les impôts dus au jour de l'évaluation, et toute autre réserve éventuelle autorisée et approuvée par le Conseil d'Administration; et

(v) tout autre engagement de la Société envers des tiers, de quelque nature qu'ils soient.

(4) Le Conseil d'Administration établit un portefeuille d'actifs pour chaque Compartiment de la manière suivante:

(i) les produits résultant de l'émission de chaque Action sont attribués, dans la comptabilité du Compartiment concerné à la masse des avoirs établie pour ce Compartiment et les avoirs, engagements, revenus et dépenses relatifs à ce Compartiment sont attribués à ce portefeuille, conformément aux dispositions du présent article;

(ii) quand un actif est dérivé d'un autre actif, cet actif sera attribué dans la comptabilité du Compartiment concerné à la même masse que l'actif dont il a été dérivé, ce qui signifie que lors de chaque réévaluation de cet actif, toute augmentation ou la diminution de valeur de l'actif sera attribuée à la masse concernée;

(iii) quand la Société supporte un engagement qui est en rapport avec un actif d'un portefeuille en particulier ou avec une opération effectuée en rapport avec un actif d'un portefeuille en particulier, cet engagement est attribué au portefeuille concerné;

(iv) quand un avoir ou un engagement de la Société ne peut pas être attribué à un portefeuille déterminé, cet avoir ou cet engagement est attribué à tous les Compartiments au pro rata de la Valeur Nette d'Inventaire respective des Compartiments lors de leur Date de Lancement respective (telle que définie dans le prospectus);

(v) à la suite du paiement des dividendes aux Actionnaires d'un Compartiment, la Valeur Nette d'Inventaire de ce Compartiment sera réduite du montant brut de ces dividendes.

(5) Aux fins de l'évaluation dans le cadre de cet article:

(i) les Actions du Compartiment concerné pour lequel le Conseil d'Administration a émis un Avis de Rachat ou pour lequel une demande de rachat a été reçue, sont considérées comme existantes et sont prises en compte lors du Jour de Transaction en question, et à partir de ce moment et jusqu'au paiement, le Prix de Rachat est par conséquent considéré comme un engagement de la Société:

(ii) tous les investissements, soldes en espèce et tout autre avoir de tout Compartiment qui ne sont pas exprimés dans la devise dans laquelle la Valeur Nette d'Inventaire du Compartiment en question est calculée, sont évalués après qu'il ait été pris compte des taux du marché ou des taux de change en vigueur à la date et à l'heure de la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire des Actions;

(iii) l'achat ou la vente de titres par la Société effectués lors d'un Jour de Transaction prend effet ce même Jour de Transaction dans la mesure du possible; et

(iv) quand le Conseil d'Administration estime qu'une conversion ou un rachat sur le point d'être effectué rendra nécessaires des ventes importantes d'actifs afin d'obtenir la liquidité requise, l'évaluation peut, sur décision du Conseil d'Administration, être faite aux cours acheteur réel des actifs sous-jacents et non aux derniers prix disponibles. De la même manière, l'évaluation peut être faite au cours vendeur réel des actifs sous-jacents et non au dernier prix disponible, si des souscriptions ou conversions d'Actions rendent nécessaire un achat important des actifs de la Société.

(6) En vue d'une gestion effective et afin de réduire les coûts opérationnels et administratifs, le Conseil d'Administration, ou le cas échéant le Gestionnaire d'Investissement, peut décider que tout ou partie des actifs d'un ou plusieurs Compartiments de la Société soient cogérés avec les actifs appartenant à d'autres Compartiments de la Société (dénommés à cette fin les «Fonds Participants»), à condition que l'attribution légale des actifs à chacun des Compartiments ne soit pas affectée de ce fait. Dans les paragraphes suivants, le terme «Actifs Cogérés» fera référence à tous les actifs appartenant aux Compartiments de Fonds Participants soumis à ce schéma de gestion.

Dans ce cadre, le Conseil d'Administration, ou le cas échéant le Gestionnaire d'Investissement, peut, pour le compte des Fonds Participants, prendre des décisions d'investissement, de désinvestissement ou de procéder à des réajustements qui auront un effet sur la composition du portefeuille des Fonds Participants. Chaque Fonds Participant détiendra une proportion d'Actifs Cogérés qui correspond à la proportion de sa Valeur Nette d'Inventaire par rapport à la valeur totale des Actifs Cogérés. Ce ratio sera appliqué à chacun des niveaux du portefeuille détenu ou acquis en cogestion. Dans l'hypothèse de décisions d'investissement ou de désinvestissement ces ratios ne seront pas modifiés et les investissements supplémentaires seront attribués, selon les mêmes ratios, aux Fonds Participants et tout actif réalisé sera retiré proportionnellement des Actifs Cogérés détenus par chaque Fonds Participant.

Dans le cas de nouvelles souscriptions relatives à un Fonds Participant, le produit de ces souscriptions sera attribué aux Fonds Participants, conformément au ratio modifié résultant de l'augmentation des actifs nets du Fonds Participant qui bénéficie des souscriptions, et tous les niveaux du portefeuille détenus en cogestion seront modifiés par le transfert des actifs concernés afin d'être ajustés aux ratios modifiés. De la même manière, dans le cas de rachats concernant un Fonds Participant, il sera nécessaire de retirer ces actifs liquides détenus par les Fonds Participants sur la base des ratios modifiés, ce qui signifie que les niveaux des portefeuilles devront être ajustés en conséquence. Les Actionnaires doivent savoir que même sans intervention des organes compétents de la Société, ou le cas échéant du Gestionnaire d'Investissement, la technique de cogestion peut affecter la composition des actifs du Compartiment, suite à des événements particuliers concernant d'autres Fonds Participants tels que des souscriptions et/ou des rachats. Ainsi, d'une part, les souscriptions relatives à un Fonds Participant entraîneront une augmentation des actifs liquides du Fonds Participant, alors que d'autre part, les rachats entraîneront une baisse des actifs liquides du Fonds Participant concerné. Le Produit des souscriptions et des Rachats peut cependant être conservé sur un compte spécifique détenu pour chaque Fonds Participant qui ne fait pas l'objet d'une cogestion et sur lequel le Produit des souscriptions et des Rachats peut transiter. Le crédit et le débit d'un important volume de souscriptions et de rachats sur et depuis ces comptes spécifiques et le pouvoir discrétionnaire des organes compétents de la Société, ou le cas échéant du Gestionnaire d'Investissement, d'abandonner à tout moment le recours à la technique de la cogestion peuvent être considérés comme une forme de compensation

pour les réajustements dans les portefeuilles des Compartiments dans l'hypothèse où ces derniers seraient considérés comme contraires aux intérêts des Actionnaires des Fonds Participants concernés.

Dans le cas où un changement de composition du portefeuille d'un Fonds Participant spécifique se produit suite au rachat d'Actions de ce Fonds Participant ou aux paiements de frais et dépenses occasionnés par un autre Fonds Participant et qui entraîne une violation des restrictions d'investissement de ce Fonds Participant, les actifs concernés seront exclus du schéma de gestion avant l'exécution de la modification concernée.

Les Actifs Cogérés seront uniquement cogérés avec des actifs appartenant à des Fonds Participants dont la politique d'investissement est compatible. Étant donné que les Fonds Participants peuvent avoir des politiques d'investissement qui ne sont pas exactement identiques, il ne peut pas être exclu que la politique commune appliquée sera plus restrictive que celle d'un Fonds Participant en particulier.

Le Conseil d'Administration, ou le cas échéant le Gestionnaire d'Investissement, peut à tout moment et sans avis de quelque sorte décider la cessation de la gestion.

Les Actionnaires peuvent obtenir à tout moment au siège social de la Société, des informations sur le pourcentage d'Actifs Cogérés et sur les Fonds Participants soumis au schéma de gestion. Des rapports périodiques mis régulièrement à disposition des Actionnaires, fourniront les informations relatives au pourcentage des Actifs Cogérés et aux Fonds Participants soumis au schéma de gestion.

Art. 24. Prix de Souscription. Les souscriptions s'effectueront en liquide ou en nature selon la Classe d'Actions. Tout paiement en nature sera effectué (conformément à toutes les lois applicables, ce qui peut impliquer l'établissement d'un rapport d'audit spécial préparé par le reviseur d'entreprises de la Société et confirmant la valeur des actifs faisant l'objet de la contribution en nature) par apport en nature à la Société de titres considérés comme acceptables par le Conseil d'Administration et compatibles avec la politique d'investissement et les restrictions d'investissement de la Société et du Compartiment concerné.

A chaque fois que la Société offre des Actions à la souscription, le prix par Actions auquel ces Actions sont offertes et vendues («Prix de Souscription»), sera la Valeur Nette d'Inventaire par Action de la Classe d'Actions correspondante, calculée conformément au Prospectus, à laquelle peut être ajoutée une commission initiale dont le montant maximum doit être divulgué dans le Prospectus de la Société (la «Commission Initiale»). La Valeur Nette d'Inventaire par Action de chaque Classe d'Actions est obtenue en divisant la valeur du total des actifs de chaque Compartiment attribuable à cette Classe d'Actions moins les dettes de ce Compartiment attribuables à cette Classe d'Actions par le nombre total d'Actions de cette Classe d'Actions émis au jour de Transaction en question, ajusté au centime près, sur décision de l'Agent Administratif de la Société. La Valeur Nette d'Inventaire par Action de chaque Classe d'Actions d'un Compartiment peut différer en raison des différents frais relatifs à chaque Classe d'Actions du Compartiment ou en raison d'autres caractéristiques particulières.

Le prix ainsi déterminé est payable dans une période déterminée par le Conseil d'Administration qui ne peut excéder trois Jours Bancaires suivant le Jour de Transaction en question, à moins que le Prospectus en vigueur n'en dispose autrement.

Le Conseil d'Administration peut, à sa seule discrétion, déterminer que dans certaines circonstances, il est préjudiciable pour les Actionnaires existants d'accepter une demande de souscription d'Actions en liquide ou en nature représentant plus de 5% de la Valeur Nette d'Inventaire d'un Compartiment. Dans ce cas, le Conseil d'Administration peut reporter la demande et, après avoir consulté l'investisseur, soit requérir de l'investisseur qu'il étale sa demande sur une période convenue, ou d'établir un Compte d'Investissement (tel que défini dans le Prospectus) en dehors de la structure de la Société et sur lequel sera déposé le montant de la souscription. Ce Compte d'Investissement sera utilisé pour acquérir les Actions selon un calendrier prédéterminé par les parties. Les coûts de transaction et les dépenses raisonnables encourues dans le cadre de l'acquisition de ces Actions seront mis à charge de l'investisseur.

Aucune Commission Initiale ne sera déduite du montant de la souscription avant que ce montant ne soit employé.

Art. 25. Année sociale. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} décembre de chaque année et se termine le 30 novembre de l'année suivante, sauf en ce qui concerne le premier exercice social, qui commence au jour de la constitution de la société et qui se termine le 30 novembre 2008.

Les comptes de la Société sont exprimés en euros ou en ce qui concerne chaque Compartiment, dans toute(s) autre(s) devise(s) choisie(s) par le Conseil d'Administration. S'il existe plusieurs Compartiments comme le prévoit l'article 5 des présents Statuts, et si les comptes de ces Compartiments sont tenus dans des devises différentes, ces comptes sont convertis en euros et consolidés afin de dresser les comptes de la Société. Les comptes annuels, qui comprennent le bilan et le compte de résultat, le rapport des administrateurs, ainsi que la convocation à l'assemblée générale annuelle des Actionnaires seront envoyés aux Actionnaires nominatifs et/ou publiés et mis à disposition au moins 15 jours avant chaque assemblée générale annuelle.

Art. 26. Répartition des bénéfices. L'assemblée générale des Actionnaires de chaque Compartiment détermine l'usage à faire du revenu net annuel des investissements, pour chaque Compartiment, sur proposition du Conseil d'Administration pour chaque Compartiment, sous réserve de la déclaration ou du paiement des dividendes intérimaires.

Les dividendes peuvent, pour chaque Compartiment, inclure une affectation provenant d'un compte d'égalisation des dividendes qui peut être tenu pour chaque Compartiment et qui, dans ce cas, est créditée lors de l'émission d'Actions sur le compte d'égalisation de dividendes. En cas de rachat d'Actions, le montant relatif à cette Action est débité d'un compte de revenus tenu pour ce Compartiment.

Des dividendes intérimaires peuvent être déclarés, sur décision du Conseil d'Administration, conformément aux conditions prévues par la loi, et être payés sur les Actions d'un Compartiment en déduction du revenu attribuable au portefeuille relatif à ce Compartiment sur décision du Conseil d'Administration.

Les dividendes déclarés seront normalement payés dans la Devise de Référence dans laquelle le Compartiment est exprimé ou en toute autre devise déterminée par le Conseil d'Administration, et pourront être payés aux lieux, dates et heures que le Conseil d'Administration peut déterminer. Le Conseil d'Administration peut arrêter le taux de change final applicable pour convertir les dividendes dans la devise de paiement. Des dividendes en action peuvent être déclarés.

Aucun dividende n'est déclaré pour les Actions de Capitalisation.

Art. 27. Répartition en cas de liquidation. En cas de dissolution de la Société, il est procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), nommés par l'assemblée générale des Actionnaires ayant décidé cette dissolution et qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération. Le produit net de liquidation de chaque Compartiment est distribué par les liquidateurs aux Actionnaires de chaque Compartiment en proportion du nombre d'Actions qu'ils détiennent dans ce Compartiment.

Avec l'accord des Actionnaires exprimé de la manière prévue par les articles 67-1 et 142 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»), la Société peut être liquidée et le liquidateur autorisé, sous réserve d'une notification des Actionnaires avec préavis d'un mois et d'un vote majoritaire des deux tiers des Actionnaires de la Société, à transférer tout l'actif et le passif de la Société à un OPC luxembourgeois en échange de l'émission d'actions d'un tel OPC en faveur des Actionnaires de la Société, proportionnellement à leurs participations dans la Société. A défaut, la liquidation donnera droit aux Actionnaires à une part proportionnelle des fonds de liquidation correspondant à sa Classe d'Actions. Tous les fonds auxquels les Actionnaires ont droit dans le cadre de la liquidation de la Société et qui ne sont pas réclamés par les Actionnaires seront déposés à la Caisse de Consignation à Luxembourg à la clôture de la liquidation, conformément à l'article 107 de la loi de 2002, et où ces sommes seront tenues à disposition des Actionnaires concernés pendant 30 ans.

Art. 28. Modification des Statuts. Les présents Statuts peuvent être modifiés sur décision de l'assemblée générale des Actionnaires dans les conditions de quorum et de majorité requises par le droit luxembourgeois.

Art. 29. Dispositions générales. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts sont régies par les dispositions de la Loi de 1915 et de la Loi de 2002.

Souscription et paiement

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, cette partie comparante, ici représentée comme indiqué ci-dessus, déclare que les Actions ont été souscrites et émises comme suit:

BARCLAYS BANK PLC ci-dessus désignée, a souscrit trois cent dix (310) Actions sans valeur nominale émises au prix de cent euros (100,- EUR) et libérées entièrement en numéraire,

Et qu'en conséquence, la Société a à sa disposition un montant de trente-et-un mille euros (31.000,- EUR), ce dont la preuve a été rapportée au notaire soussigné qui le constate expressément.

Dispositions transitoires

La première année sociale commence à la date de constitution et se termine le 30 novembre 2008.

Assemblée générale des actionnaires

La personne ci-dessus désignée, représentant l'entière du capital souscrit a immédiatement adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

Les personnes suivantes sont nommées membres du Conseil d'Administration pour une durée qui viendra à expiration lors de l'assemblée générale annuelle ordinaire qui se tiendra en 2009:

1) Monsieur Jake Scrivens, né le 2 novembre 1967 à Barton-le-Clay, Royaume-Uni, Directeur Général, BARCLAYS CAPITAL, résidant professionnellement au 5 The North Colonnade, Canary Wharf, London E14 4BB (Royaume-Uni);

2) Madame Sophie Asselot, née le 4 septembre 1968 en France, Directeur, BARCLAYS CAPITAL, résidant 2, rue Pierre Demours 75017 Paris (France); et

3) Monsieur Freddy Brausch, né le 20 février 1955 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avocat au cabinet LINKLATERS LLP, résidant professionnellement 35, avenue J.F. Kennedy, L-1011 Luxembourg, (Grand Duché de Luxembourg).

Deuxième résolution

La société suivante été nommée réviseur d'entreprises jusqu'à l'assemblée générale annuelle ordinaire qui se tiendra en 2009:

PricewaterhouseCoopers S.à r.l., établie et ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg (RCS Luxembourg B 65.477).

Troisième résolution

Le siège social est fixé à 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

Dépenses

Le comparant déclare que les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature, à charge de la Société des suites de sa constitution s'élèvent à environ six mille euros (6.000,- EUR).

Le notaire soussigné, lequel connaît la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, la version anglaise faisant foi en cas de divergence entre le texte anglais et français.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état civil et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: N. Niffle, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2008, LAC/2008/8105. — Reçu 1.250 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations par Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Mersch, agissant en vertu d'un mandat verbal, en remplacement de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Luxembourg, le 5 mars 2008.

M. Lecuit.

Référence de publication: 2008031075/220/1328.

(080036273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2008.

Pioneer P.F., Fonds Commun de Placement.

La modification du règlement de gestion concernant le fonds commun de placement PIONEER P.F., a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

The amendment to the management regulations with respect to the fund PIONEER P.F. has been filed with the Luxembourg trade and companies register.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations à Luxembourg.

PIONEER ASSET MANAGEMENT S.A.

Signature

Référence de publication: 2008036619/250/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2008, réf. LSO-CO05016. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080042844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2008.

Pioneer Funds, Fonds Commun de Placement.

La modification du règlement de gestion concernant le fonds commun de placement PIONEER FUNDS, a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

The amendment to the management regulations with respect to the fund PIONEER FUNDS has been filed with the Luxembourg trade and companies register.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations à Luxembourg.

PIONEER ASSET MANAGEMENT S.A.

Signature

Référence de publication: 2008036620/250/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2008, réf. LSO-CO05018. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080042843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2008.

Polma 1 S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 8, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 115.941.

—
Extrait de la résolution de l'associé unique du 1^{er} février 2008

Il résulte d'une résolution adoptée par l'associé unique de la Société le 1^{er} février 2008 que:

- l'associé unique accepte la démission des trois administrateurs en fonction M. Guy Kettmann, M. Jean Bodoni et M. Gabor Kacsoh;

- l'associé unique décide d'appeler aux fonctions d'administrateurs de la Société jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2009 approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2008:

1. Monsieur Luc Leroi, 38-40, rue Pafebrüch PA Hirebusch, L-8308 Capellen.

2. Monsieur Christophe Manthe, 26, Anglicka, CZ-12000 Prague 2, Czech Republic.

3. Monsieur Pawel Ruszczak, 81, Al. Jerozolimskie, 02-001 Warsaw, Poland.

- l'associé unique décide de transférer le siège de la société du 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, au 8, rue Sainte-Zithe, L-2016 Luxembourg avec effet immédiat;

- l'associé unique décide d'appeler aux fonctions de commissaire aux Comptes en remplacement de AUDIT TRUST S.A. jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2009 approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2008:

H.R.T. REVISION S.A., 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 51.238).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2008.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008031592/321/29.

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2008, réf. LSO-CN04061. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080032147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2008.

Etoile d'Or SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 82.629.

—
A pris acte des décisions de gérance de ses administrateurs, comme suit:

PYLOS HOLDING SA, société privée à responsabilité limitée, domiciliée 9 avenue Champel, B-1640 Rhode-Saint-Genèse, immatriculée au registre des personnes morales de Bruxelles numéro 0465 152 810, par décision de l'assemblée générale des actionnaires en date du 25 janvier 2008 nomme au sein de ladite société susnommée, comme son représentant permanent Monsieur Patrick Vincent Boutens.

De plus, il est expressément entendu que la société PYLOS HOLDING SA ratifie, autant que de besoin, tous les actes signés par Monsieur Patrick Vincent Boutens agissant au nom et pour compte de la société ETOILE D'OR SA.

RAMKO Sprl, société privée à responsabilité limitée, domiciliée 199, avenue Louise, B-1000 Bruxelles, immatriculée au registre des personnes Morales de Bruxelles numéro 0472 784 136, par décision de l'assemblée générale des actionnaires en date du 25 janvier 2008 nomme au sein de ladite société susmentionnée, comme représentant permanent Monsieur Edward De Nève.

De plus, il est expressément entendu que la société RAMKO Sprl ratifie, autant que de besoin, tous les actes signés par Monsieur Edward De Nève agissant au nom et pour compte de la société ETOILE D'OR SA.

VINCENT BOUTENS Sprl, société privée à responsabilité limitée, domiciliée 9, avenue Champel, B-1640 Rhode-Saint-Genèse, immatriculée au registre des personnes Morales de Bruxelles numéro 0465 152 810, par décision de l'assemblée générale des actionnaires en date du 25 janvier 2008 nomme comme représentant permanent Monsieur Patrick Vincent Boutens.

De plus, il est expressément entendu que la société VINCENT BOUTENS Sprl ratifie, autant que de besoin, tous les actes signés par Monsieur Patrick Vincent Boutens agissant au nom et pour compte de la société ETOILE D'OR SA.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DANDOIS & MEYNIAL

Signature

Référence de publication: 2008031172/2374/31.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2008, réf. LSO-CN06610. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080032434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2008.

Sokoz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 10, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 125.019.

Par décision de l'Assemblée Générale du 5 février 2008:

1. Ont été acceptées les démissions de Mademoiselle Marie-Lorraine Oran demeurant 27, rue Ste Zithe, L-2763 Luxembourg et de Monsieur Sébastien Berthelot demeurant 27, rue Ste Zithe, L-2763 Luxembourg de leur fonction d'administrateur.

2. A été désigné comme administrateur de catégorie A Monsieur Tanguy Lesselin, demeurant 16, av. de la Liberté, L-1930 Luxembourg;

Est nommée administrateur de catégorie A Madame Catherine Oran, demeurant 16, av. de la Liberté, L-1930 Luxembourg;

Est nommé administrateur de catégorie B Monsieur Bernard Herman, société, demeurant à 41, rue du 5 septembre, 6747 Saint Léger (Belgique).

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011.

Le conseil d'administration est dès lors composé comme suit:

Administrateurs de catégorie A:

Madame Catherine Oran, demeurant 16, av. de la Liberté, L-1930 Luxembourg et Monsieur Tanguy Lesselin, demeurant 16, av. de la Liberté, L-1930 Luxembourg;

Administrateur de catégorie B:

Monsieur Bernard Herman, demeurant à 41, rue du 5 septembre, 6747 Saint Léger (Belgique).

3. Est confirmé dans sa fonction d'administrateur-délégué à la gestion journalière Monsieur Tanguy Lesselin, demeurant 16, av. de la Liberté, L-1930 Luxembourg;

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011.

Pour extrait conforme

T. Lesselin

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2008031174/8712/32.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2008, réf. LSO-CN08659. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080032420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2008.

Neptwone S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7737 Colmar-Berg, rue François Krack.

R.C.S. Luxembourg B 136.570.

STATUTS

L'an deux mille huit, le douze février.

Par-devant Maître Urbain Tholl, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

Monsieur Christophe Hueber, restaurateur, demeurant à L-7794 Bissen, 2, rue Maximilian Cajetan de Bert.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il a déclaré constituer comme suit:

Art. 1^{er}. La société à responsabilité limitée prend la dénomination de NEPTWONE S. à r.l.

Art. 2. Le siège social de la société est établi à Colmar-Berg.

Le siège social pourra être transféré sur simple décision de la gérance en tout autre endroit de la localité. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'associé ou des associés réunis en assemblée générale.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un restaurant avec débit de boissons alcooliques et non alcooliques.

Elle peut entreprendre et réaliser toutes opérations et entreprises mobilières ou immobilières, industrielles, commerciales ou financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet social et même à tous autres objets qui sont de nature à favoriser ou à développer l'activité de la société.

La société a encore pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise luxembourgeoise ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra emprunter, hypothéquer et gager ses biens au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers.

La société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Elle pourra être dissoute par décision de l'associé ou des associés.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents (12.400,-) euros, représenté par cent (100) parts sociales, d'une valeur nominale de cent vingt-quatre (124,-) euros chacune, entièrement souscrites et libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents (12.400,-) euros se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

Ces parts sociales ont toutes été souscrites par l'associé unique, Monsieur Christophe Hueber, préqualifié.

Art. 6. Tant que la société ne comprend qu'un associé, celui-ci sera libre de céder tout ou partie des parts à qui il l'entend.

Lorsque la société comprend plusieurs associés les parts sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que de l'accord des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les cessions de parts ne sont opposables à la société et aux tiers que si elles ont été faites dans les formes prévues par l'article 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que cette loi a été modifiée.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé ou des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 8. Les héritiers et créanciers de l'associé ou des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'associé ou par les associés avec ou sans limitation de leur mandat. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision de l'associé ou des associés.

Art. 10. L'associé ou les associés fixent les pouvoirs du ou des gérants lors de leur nomination.

Art. 11. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent, en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Les opérations antérieures aux présentes faites au nom et pour compte de la société figureront dans les livres et documents de la société.

Le premier exercice social a commencé le 1^{er} janvier 2008 et se terminera le 31 décembre 2008.

Art. 13. A la fin de chaque exercice un bilan, un inventaire et un compte de profits et pertes seront établis. Le bénéfice net après déduction des frais d'exploitation, des traitements ainsi que des montants jugés nécessaire à titre d'amortissement et de réserves sera réparti comme suit:

- a) cinq pour cent (5%) au moins pour la constitution de la réserve légale, dans la mesure des prescriptions légales;
- b) le solde restant est à la disposition de l'assemblée générale.

Les pertes, s'il en existe, seront supportées par les associés proportionnellement au nombre de leurs parts, sans que toutefois aucun des associés puisse être tenu ou responsable au-delà du montant de ses parts.

Art. 14. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants en exercice ou à défaut par l'associé ou par l'un des associés désigné d'un commun accord.

Le ou les liquidateurs ont les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 15. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts l'associé ou les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur.

Le notaire a attiré l'attention des parties sur le fait que l'exercice de l'activité sociale prémentionnée requiert l'autorisation préalable des autorités compétentes.

34799

Frais

Les frais de toute nature incombant à la société en raison de sa constitution sont estimés à mille cent cinquante (1.150,-) euros.

Résolutions

Et à l'instant, l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, a pris les résolutions suivantes:

1) Il se désigne comme gérant unique de la société, pour une durée indéterminée et avec tous pouvoirs pour engager valablement la société en toutes circonstances par sa seule signature.

2) Il déclare que l'adresse de la société est fixée à L-7737 Colmar-Berg, rue François Krack.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Hueber, U. Tholl.

Enregistré à Mersch, le 14 février 2008, Relation: MER/2008/299. — Reçu 62 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 18 février 2008.

U. Tholl.

Référence de publication: 2008031780/232/84.

(080033079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2008.

WP II Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 119.292.

Madame Tara Kerley, gérante de la Société WP II INVESTMENTS S.à r.l., s'est mariée et est désormais connue sous son seul nom marital, Madame Tara O'Neill.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2008.

WP II INVESTMENTS S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008031200/250/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2008, réf. LSO-CN06193. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080032093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2008.

Endurance Office II Asset S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Endurance Offices Class A Asset S.à r.l.)

Siège social: L-8308 Capellen, 38, rue Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 129.061.

In the year two thousand and eight, on the thirtieth of January.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg.

Appeared:

ENDURANCE REAL ESTATE MANAGEMENT COMPANY S.A, a company incorporated and existing under the laws of Luxembourg having its registered office at L-8308 Capellen, 38-40, rue Pafebruch PA Hirebusch, registered with the Companies and Trade Register of Luxembourg, under the number B 105.344,

represented by Mr. Alexander Semik, employee, with professional address in Capellen, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, acting as sole member of ENDURANCE OFFICES CLASS A ASSET S. à r.l. having its registered office in L-8308 Capellen, 38, rue Pafebruch PA Hirebusch, incorporated by a deed of the undersigned notary, on the 4TH of May, 2007, published in the Mémorial, Recueil Spécial C, number 1613 of August 1, 2007, has requested the undersigned notary to state the following resolutions:

First resolution

The shareholder resolves to change the name of the company into ENDURANCE OFFICE II ASSET S.à r.l.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the shareholder resolves to amend Article 1 of the Articles of Incorporation as follows:

Art. 1. Form, Corporate Name. There exists under the name of ENDURANCE OFFICE II ASSET S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le trente janvier.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

ENDURANCE REAL ESTATE MANAGEMENT COMPANY S.A., une société de droit luxembourgeois sous forme de société anonyme, ayant son siège social au L-8308 Capellen, 38-40, rue Pafebrüch PA Hirebusch, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 105.344,

représentée par Monsieur Alexander Semik, employé privé, avec adresse professionnelle à Capellen, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité de seul associé de la société à responsabilité limitée ENDURANCE OFFICES CLASS A ASSET S.à r.l., avec siège social à L-8308 Capellen, 38, rue Pafebrüch PA Hirebusch, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 4 mai 2007, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 1613 du 1^{er} août 2007, a requis le notaire instrumentant de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé décide de modifier la dénomination de la Société en ENDURANCE OFFICE II ASSET S.à r.l.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'associé décide de modifier l'article premier des statuts comme suit:

« **Art. 1^{er}. Forme, Dénomination.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de ENDURANCE OFFICE II ASSET S.à r.l. qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).»

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Semik, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2008, Relation: LAC/2008/4844. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé) F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2008.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2008031766/242/72.

(080032879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2008.